



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour les Communes de Pont de Beauvoisin 38 et 73 La Communauté de communes les Vals du Dauphiné Et la Communauté de communes Val Guiers

ENTRE

Les communes de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie :

- La commune du Pont de Beauvoisin (38) représentée par son maire Monsieur Michel SERRANO application d'une délibération du conseil municipal du 14 avril 2023
- La commune du Pont de Beauvoisin (73) représentée par son maire Monsieur Christian BERTHOLLIER en application d'une délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2023

La Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné,

Représentée par son président M. Bernard BADIN, en exercice, autorisé par décision du conseil communautaire en date du 11 mai 2023.

La Communauté de Communes Val Guiers,

Représentée par son président M. Paul REGALLET, en exercice, autorisé par décision du conseil communautaire en date du 18 avril 2023.

Ci-après, les « collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Laurent PREVOST, préfet de l'Isère,
ET par Monsieur François RAVIER, préfet de la Savoie,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Départemental de l'Isère,
représenté par Monsieur Jean-Pierre BARBIER, président du Département de l'Isère,
Ci-après désigné par « le Département de l'Isère »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

Préambule.....	4
Article 1 - Objet de la convention cadre	4
Article 2 – Les ambitions du territoire	6
Article 3 – Les orientations stratégiques	10
Article 4 – Le plan d’action.....	11
4.1 Périmètre d’intervention PVD	11
4.2 Les actions.....	13
4.3. Projets en maturation	13
Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie	14
Article 6 - Engagements des partenaires	14
6.1. Dispositions générales concernant les financements.....	14
6.2. Le territoire signataire	14
6.3 L’État, les établissements et opérateurs publics	15
6.4. Engagements du Département de l’Isère	16
6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	16
6.6. Maquette financière	17
Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	17
Article 8 - Suivi et évaluation du programme	18
Article 9 - Résultats attendus du programme.....	19
Article 10 – Utilisation des logos.....	19
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	19
Article 12 – Evolution et mise à jour du programme.....	20
Article 13 - Résiliation du programme	20
Article 14 – Traitement des litiges	20
Sommaire des annexes	22
Annexe 1 – Projet de territoire	23
A. Historique de la démarche.....	23
B. Présentation Communauté de Communes Vals du Dauphiné et Val Guiers.....	24
C. Constats sur les communes	30
Annexe 2 – Convention de financement Communautés de Communes Vals du Dauphiné et Val Guiers	35
Annexe 3 - Périmètre d’intervention PVD sur Pont de Beauvoisin Isère et Savoie	39
Annexe 4 – Programme d’actions et maquette financière 2023/2024	40
Annexe 5 – Fiches Action	48
Annexe 6 – Logos des parties.....	93

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE (Contrat de relance et de transition écologique), et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes Pont de Beauvoisin Isère et Savoie et les communautés de communes de Vals du Dauphiné et de Val Guiers ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 21 mai 2021.

Le contenu de la convention cadre est conçu sur-mesure. Elle est pluriannuelle et évolutive et ambitionne de poursuivre une démarche de transformation à court, moyen et long terme de revitalisation des communes au bénéfice de la qualité de vie des habitants, dans une trajectoire dynamique de transition économique, social et écologique.

Sur la base du projet de territoire développé à l'article 2 de la présente convention, le programme « Petites villes de demain » décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme et de renforcement des fonctions de centralité du centre-bourg de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La convention cadre PVD fera l'objet d'un avenant pour évoluer vers une convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation pour une durée de mise en œuvre entre 2022 et 2027. Pour cela, d'ici fin juillet 2023, une convention chapeau Communauté de communes Vals du Dauphiné sera élaborée. De même qu'une étude flash viendra identifier les

outils de l'ORT en matière d'amélioration de l'habitat et de revitalisation du tissu commercial et artisanal qui seront mobilisés sur les secteurs d'intervention.

Le programme PVD des communes et des intercommunalités est le fruit d'une démarche partagée. Plusieurs temps et formes de rencontres, des accompagnements notamment du bureau d'étude SETEC ont permis son élaboration : des comités de pilotage avec les élus, des comités techniques avec les responsables de services, les directions générales des collectivités et les partenaires du programme, des groupes de travail, des réunions avec les professionnels, des rencontres individuelles, ont permis d'approfondir les échanges. A travers tous ces moments, tous les acteurs ont pu s'exprimer sur leurs visions, les besoins et envies pour le territoire.

Présentation des communes de Pont de Beauvoisin 38 et 73

Situé entre les massifs savoyard et Parc Naturel de la Chartreuse, et proche de grands lacs alpins (Aiguebelette, Paladru, Le Bourget), ce territoire bénéficie d'un attrait touristique, de grands espaces naturels, agricoles et ruraux qui lui confèrent un cadre de vie agréable et tranquille mais intensifie ces flux.

Pont de Beauvoisin est une ville (2 communes intégrées) qualifiée de ville centre dans chacun des deux SCOT auquel elle appartient : l'Avant Pays Savoyard et le Nord Isère, notamment grâce à sa structuration urbaine, aux axes de transport qui la desservent et à une offre de services qui la composent :

- Administrations de proximité : accueil « France Services » côté Isère, centre des finances publiques côté Savoie
- Etablissements culturels et sociaux : Médiathèque tête de réseau (ouverture prévue juin 2023), Office du tourisme, local jeunes en Savoie, Tiers lieu Agora Guiers labellisé Microfolie, 2 salles polyvalentes
- Etablissements scolaires et sportifs : 2 écoles élémentaires 38 et 73, 1 collège 38, cité scolaire Pravaz en Isère comprenant 1 école élémentaire privée, 1 collège privé, 1 lycée privé et 1 lycée public avec 2800 élèves et au moins 200 employés se rendant sur le secteur Val d'Ainan/Pravaz quotidiennement, un gymnase, un stade de foot et terrain de tennis
- Des équipements de santé : centre hospitalier, 3 maisons de retraite, centre médico-social de l'Isère, 2 maisons de santé privées en Isère et en Savoie
- 1 service de gendarmerie et une caserne de pompiers sur chacune des communes

Pont de Beauvoisin a pour particularité d'être séparé administrativement en deux communes distinctes, l'une en Savoie et l'autre en Isère. Une géographie particulière définit ces deux communes, qui les fragmente mais lui donne un caractère singulier :

- Un coteau abrupt et densément boisé sur chacune des communes ;
- Un plateau de chaque côté du Guiers qui constitue de la réserve foncière et fait l'objet d'un étalement urbain avec majoritairement de la maison individuelle ;
- Un centre bourg dense le long du Guiers mais lui tournant le dos avec du bâti en RDC commerce et en R+2 dégradé resserré autour du pont historique ;
- La large rivière du Guiers encaissée dans la traversée des communes et peu mise en valeur dans le centre-bourg, parcourue de bâtiments lui tournant le dos ;
- Un pont routier en sortie de ville qui relie la ZA de la Baronnie à la gare SNCF, elle-même déconnectée du centre-bourg.

Les villes forment un seul bassin de vie composé de deux entrées de ville et d'un cœur de ville partagé, de part et d'autre du Guiers relié par le pont François 1^{er}. Les deux communes ont décidé à l'occasion du programme PVD d'unir leurs forces pour élaborer un projet de revitalisation commun, donnant de la cohérence au renouvellement urbain indispensable pour redynamiser le centre-bourg.

A l'appui des différents diagnostics existants¹, et compte tenu des différents indicateurs affichés dans les cartes d'identité des collectivités en annexe 1, les constats partagés pour traiter de la revitalisation du centre-bourg sont détaillés ci-après :

¹ Etude plan guide PDB 38 de 2016 EPORA, études SEMAEST 2019/2020, PADD PDB Savoie, PLUi approuvé en 2002 et PLH 2021/2027 Vals du Dauphiné

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité paysagère grâce au Guiers avec ses berges toutefois peu exploitées et quelques parcelles en zone naturelle à valoriser ; • Valeur patrimoniale et historique du bâti avec côté Savoie une église et une maison privée classées aux monuments historiques • Offre conséquente et diversifiée en services publics à la population avec la présence d'un hôpital, d'une gare, d'une maison France Services, d'une médiathèque, d'une cité scolaire du primaire au secondaire • Bonne desserte routière • Offre commerciale attractive en zone d'activité qui fait concurrence aux commerces de proximité • Coût du foncier abordable 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de vacance des logements et des commerces en centre-bourg parmi les plus élevés des territoires intercommunaux • Un habitat ancien dégradé et peu adapté aux attentes de nouvelles populations (superficie, extérieurs, stationnement) • Un bâti vieillissant et très dense avec des cas de précarité énergétique et d'insalubrité • Un manque d'espaces publics de qualité avec l'omniprésence de la voiture • Des aménagements modes doux déficitaires pour assurer le maillage entre les différentes offres (commerces, services publics et culture) • Un centre-bourg peu adapté face aux changements climatiques • Des animations commerciales, culturelles et sportives restreintes • Appareil commercial qui perd de sa diversité en centre-bourg face à la concurrence des zones d'activités

Pont de Beauvoisin Isère est couvert par le SCOT Nord-Isère et intégré au PLUi Est de Bourbre-Tisserands et des Vallons du Guiers approuvé en juillet 2022.

Pour Pont de Beauvoisin Savoie est couvert par le SCOT de l'Avant-Pays-Savoyard et son PLU est toujours en cours de révision depuis 2015.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Polarités structurantes à la fois au sein des Vals du Dauphiné comme de Val Guiers, les communes de Ponts de Beauvoisin jouent un rôle de centralité tant sur le plan géographique, démographique, commercial, que du fait de ses équipements publics structurants (hôpital, établissements scolaires...)

Il n'en demeure pas moins que les communes montrent des fragilités et des défis à relever. Le processus de dévitalisation que connaît les communes se traduit par de nombreux signaux :

- Dégradation du patrimoine immobilier et paupérisation de la population ;
- Multiplication des bâtiments en état d'abandon, friches et commerces vacants ;
- Forte présence de la voiture en centre bourg ;
- Déprise du commerce et de l'artisanat de proximité.

Entrant en résonance, il est difficile d'y remédier individuellement sans engager une réflexion globale, à l'échelle du bassin de vie vécu par les habitants des deux communes afin de rechercher des synergies et complémentarités d'actions. Les approches sectorielles classiques sont donc à dépasser et il devient nécessaire d'articuler l'ensemble des leviers de chacune des politiques publiques pour inscrire un travail de reconquête sur un temps long.

Le programme PVD est donc une opportunité de travail conjoint au bénéfice d'une dynamique partagée en lien avec les transitions à l'œuvre plus globalement et au service de réponses concrètes pour la population. Cela devient dès lors, un enjeu d'attractivité fort pour le bassin de vie des communes.

L'objectif pour les deux communes est de faire venir une nouvelle population sur le centre-bourg en offrant un cadre vie correspondant aux attentes des futurs habitants. Les deux communes ont lancé en 2022 une étude pour réaliser un plan guide de leur centre-bourg. Le renouvellement urbain dessiné par le plan guide s'appuie sur le Guiers, rivière qui traverse le centre-bourg, et constitue un atout en termes de cadre de vie pour retisser du lien entre l'environnement urbain et l'environnement naturel. Il a été retenu en scénario prioritaire un projet d'aménagement des bords du Guiers et selon quatre principaux enjeux par ordre d'intervention :

1. Faciliter les communications entre les deux rives du Guiers pour favoriser le maillage viaire et créer des ouvertures sur la rivière ;
2. Requalifier les espaces publics en favorisant les mobilités douces, répondant à l'adaptation aux changements climatiques par la réintroduction de la nature en ville et valorisant le patrimoine naturel et architectural ;
3. Encourager les propriétaires et bailleurs privés à réhabiliter le bâti ancien afin de pouvoir proposer un habitat adapté à la demande de confort et de performances ;
4. Travailler sur une offre commerciale différenciante en centre-bourg par rapport aux zones d'activités et accompagner les commerçants pour la rénovation ou la réhabilitation des cellules commerciales.

L'ambition de développement des communes s'articule autour d'une volonté de revitalisation de leur centre-bourg. Cette volonté passe par une vision commune et unifiée de leur centre-bourg et selon 5 axes :

- **Le maintien et l'installation d'habitants et de familles en centre-ville.**

Alors même que l'évolution démographique est peu dynamique sur ces deux communes, des actions fortes sur l'habitat devront être menées pour lui rendre sa vivabilité et l'adapter aux besoins modernes et aux parcours de vie. Pour cela, un travail important devra être réalisé sur les réhabilitations, à la fois au niveau thermique et d'accessibilité, mais également en termes de taille et d'agencement des logements. Seuls des logements de qualité en centre bourg pourront rivaliser avec les pavillons de périphérie et permettre de lutter contre l'imperméabilisation des sols et la consommation foncière. De même que de nouvelles formes d'habitat en centre-bourg seront étudiées (destination des RDC) afin de répondre à l'évolution de la démographie quand on sait déjà que la majorité de ménages est composé de 1 à 2 personnes (cf. cartes d'identité des Communes ci-dessus).

- **L'amélioration de la qualité de vie, notamment dans le centre-bourg.**

Il faut réaménager le centre-bourg pour le rendre plus paisible, plus ouvert et plus vert. Pour cela, il est important d'y développer le maximum de services et d'équipements pour permettre à ses habitants de jouir d'accompagnements dans leur démarches et besoins mais également dans leur soif de loisirs, de culture et d'activités sportives. De même que les espaces publics puissent répondre aux usages des habitants afin de proposer et d'offrir un espace de vie s'adaptant aux changements climatiques.

- **L'engagement dans la transition écologique.**

La mise en œuvre d'une réelle prise en compte des modes doux, à la fois dans les aménagements routiers mais également urbains est un impératif à cette revitalisation en repensant la connexion du centre-bourg avec les pôles générateurs de flux comme la gare, l'hôpital et les zones d'activités. Mais aussi, la facilitation de ces modes au cœur du centre-bourg et entre les deux rives est le meilleur moyen de lutte contre l'utilisation de la voiture et permettra à terme d'apaiser le centre-bourg et de redynamiser les activités qui y sont.

Pour une adaptation aux changements climatiques, une démarche de renaturation des espaces publics du centre-bourg pourra être engagée afin de diminuer les puits de chaleur et d'apporter un cadre de vie résilient aux habitants. La performance énergétique des bâtiments sera un fil rouge de la réhabilitation des logements,

cellules commerciales et bâtiments publics avec une première étape de diagnostic et de sensibilisation des propriétaires à l'enjeu de maîtrise des consommations d'énergie.

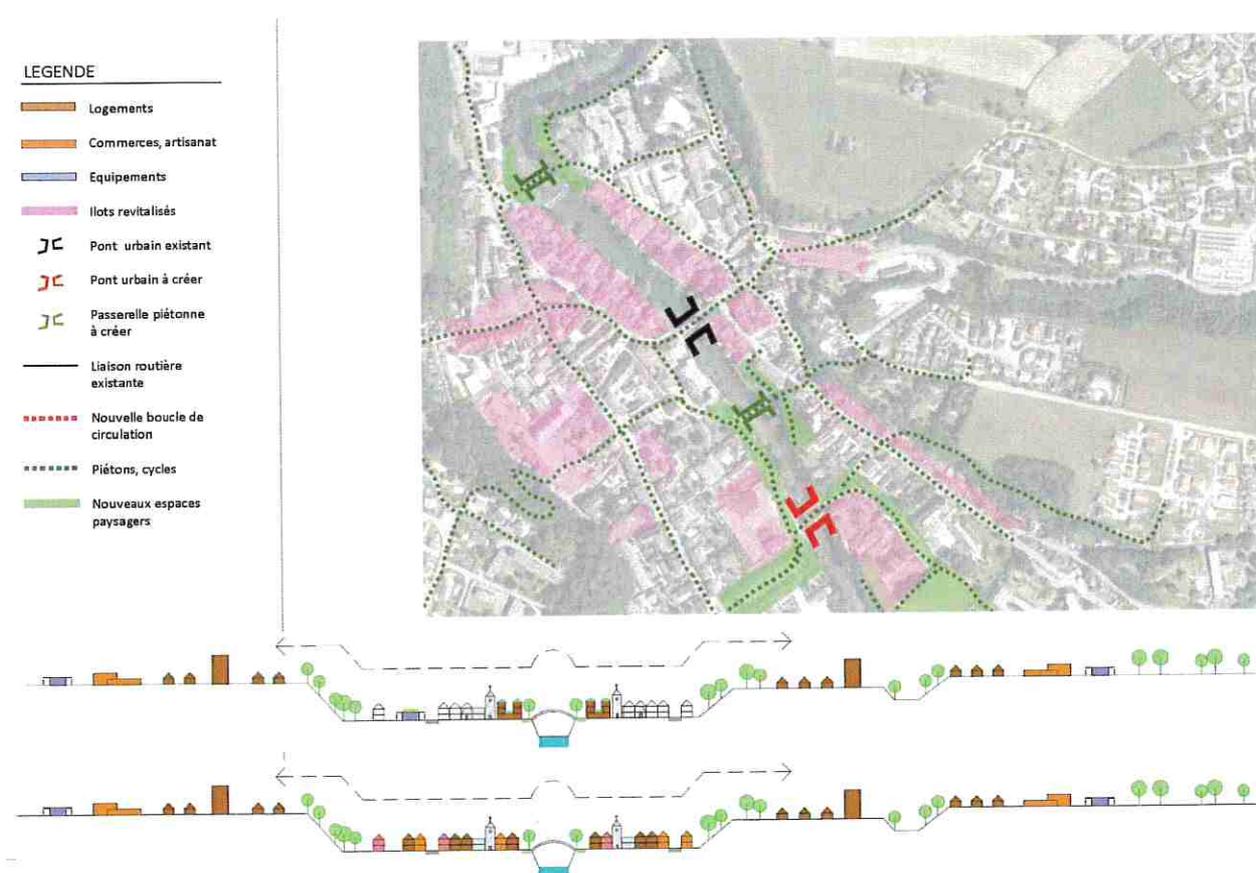
- **La restructuration du centre-bourg et la dynamisation du commerce.**

Repenser les aménagements du centre-bourg, les espaces publics et les circulations pour redonner sa vitalité à ce dernier et permettre aux commerces d'animer de nouveau les rues et les places. Un centre-bourg accessible et agréable est la meilleure vitrine pour ses commerces et ses activités, et la solution idoine pour attirer les habitants le délaissant actuellement pour les périphéries. De même que ramener des habitants en centre-bourg grâce à des logements adaptés et un cadre de vie agréable est important pour faire vivre les commerces.

- **La dynamisation de l'économie.**

En dynamisant l'économie de son territoire, Pont-de-Beauvoisin s'assure de conserver un flux d'actifs sur son sol. Ces actifs représentent un potentiel de consommation et d'animation des commerces et espaces du centre-bourg. Ainsi la population fréquentant la cité scolaire Pravaz est un potentiel à mieux exploiter pour les commerces. Ils peuvent aussi devenir de futurs habitants désirant vivre à proximité des commerces, des établissements scolaires et de leur lieu de travail.

A l'appui des 4 enjeux prioritaire définis ci-dessus, l'étude urbaine de 2022, réalisée par l'Atelier Ritz requestionne le franchissement routier du Guiers qui, en centre-bourg, se limite à un pont à double sens (pont François 1^{er}), concentrant à ses abords la vacance de commerces la plus élevée, et une passerelle modes doux au sud sous-utilisée et peu connectée à des cheminements doux et des infrastructures fréquentées. Aussi, pour porter cet enjeu des mobilités, les deux communes ont candidaté à l'appel à projet AVELO2 de l'ADEME, édition 2022, et ont été retenues pour mener un schéma directeur cyclable en centre-bourg en liens avec les autres mobilités douces.



PROGRAMME du PLAN GUIDE

COMMUNES DU PONT DE BEAUVOISIN 73 et 38
 ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION D'UN PLAN GUIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN"
RITZ ARCHITECTE
 ATELIER

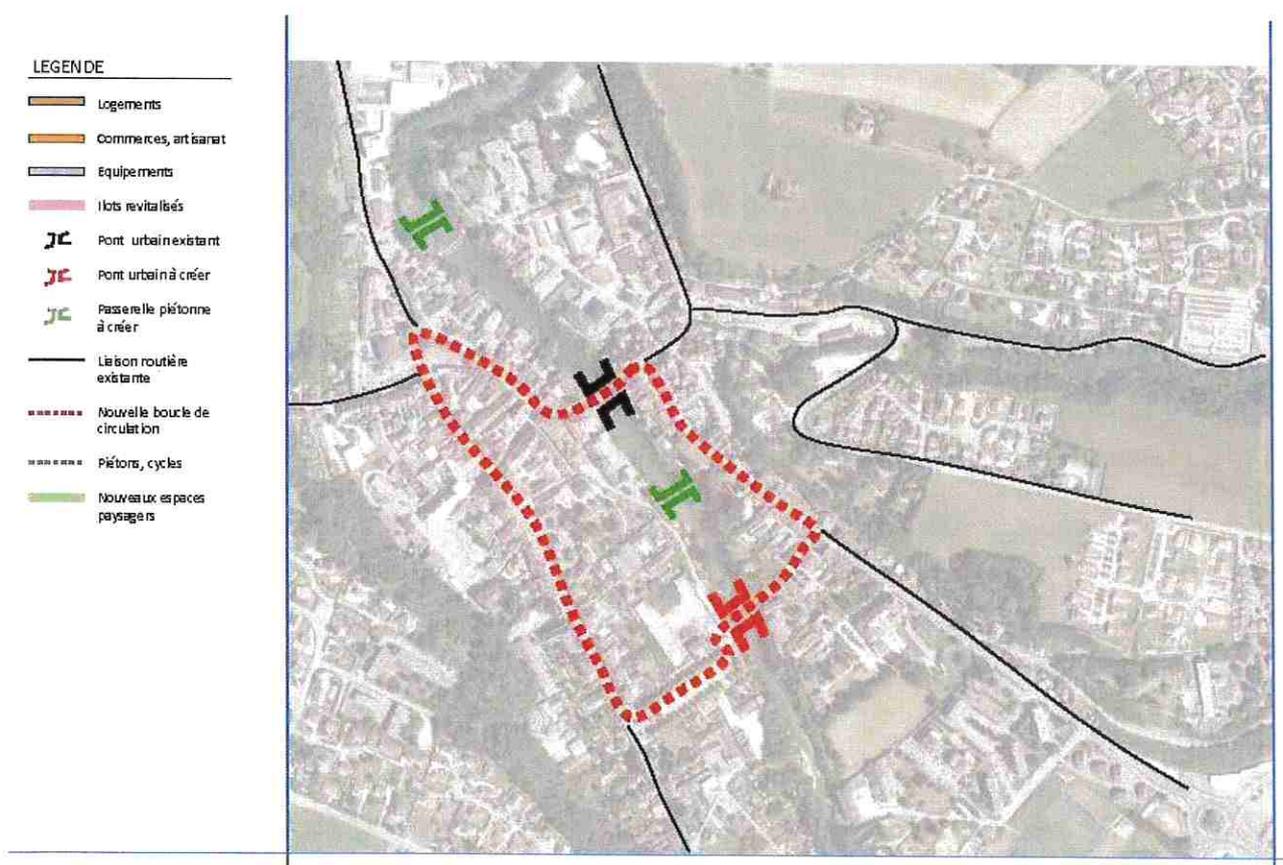
PLAN GUIDE -- RESTITUTION - 01/03/2023
PROGRAMMATION
 40

Le premier projet d'aménagement urbain retenu dans le cadre du plan guide est de créer les 3 infrastructures comme recomposition urbaine favorisant un nouveau lien humain :

- Transformation de la passerelle modes doux de la manufacture en pont urbain (pont routier + piétons + vélos) pour apaiser la circulation en centre-bourg
- Création d'une passerelle piétonne, valorisant le patrimoine architectural et paysager entre l'église PDB 73 et l'école PDB 38
- Création d'une passerelle modes doux entre le local jeunes côté Savoie (quartier des salamandres) et le parking rue de Belley (cité scolaire Pravaz)

A l'appui de ces infrastructures, un plan de circulation sera repensé et les espaces publics de proximité seront requalifiés, le sens de circulation sera redéfini et un maillage modes doux créé. Le pont historique François 1^{er} pourra accueillir de la déambulation piétonne et cycliste avec une mise en valeur du rôle paysager du Guiers. L'étude mobilités (fiche action 5-16) viendra orienter ces aménagements par l'étude de mobilités programmée à partir du 2^{ème} trimestre 2023.

La trame proposée dans le plan guide de l'étude urbaine 2022 devra être confortée et organisée avec les outils réglementaires et la maîtrise foncière nécessaire à sa mise en œuvre.



Nouvelle liaison urbaine

COMMUNES DU PONT DE BEAUVOISIN 73 4122
 ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION D'UN PLAN GUIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "PETIT ET VILLES DE DEMAIN"
RITZ ARCHITECTE
 ATTELIER

PLAN GUIDE - RESTITUTION - 01/05/2023
PROGRAMMATION
 33

Les trois premiers enjeux auront un impact direct et positif sur la redynamisation du commerce de proximité en centre-bourg. La revitalisation du commerce en centre-bourg se fera à partir du moment où de nouveaux habitants investiront ce dernier. Il s'agira dans un premier temps de maintenir l'offre commerciale actuelle pour parvenir à faire de Pont de Beauvoisin une destination, à la fois commerciale, touristique et lieu de vie. L'axe touristique profitera des enjeux traités ci-dessus et doit faire l'objet d'une réflexion sur la diffusion de l'information touristique adaptée à la fréquentation touristique.

Afin de réussir cette ambition de renouvellement urbain, les communes doivent se donner les moyens humains

et financiers en amont pour réaliser leurs opérations et se doter d'outils propres à calibrer et coordonner au mieux leurs interventions grâce à :

- Une étude de gisement foncier (fiche action 15)
- Une étude mobilités (fiche action 5-16),
- Une étude pré-opérationnelle OPAH-RU couplée à l'élaboration d'un référentiel paysager et architectural (fiche action 5-17 + fiche action 1-2),
- Une étude d'aménagement urbain et de programmation des bords du Guiers (fiche action 5-19)

Les leviers à disposition des élus consistent à élaborer une stratégie d'acquisition foncière aussi bien pour l'habitat que pour le commerce de proximité, qui permettra de créer un effet d'entraînement, ces leviers étant confirmés par les études SEMAEST 2019 et 2021 et le Plan Guide 2016. Il s'agira d'identifier plus finement les îlots stratégiques et d'évaluer le potentiel de recyclage urbain sur les friches, voire de recourir à la démolition pour aérer le centre-bourg. Or les deux communes ont une santé financière qui leur donne les capacités d'investir à la hauteur de leurs ambitions et d'avoir recours à l'emprunt sans détériorer leur équilibre financier (étude analyse financière par AGATE de 2022). Les deux communautés de communes viendront en soutien soit technique soit financier de ces projets dans la mesure de leurs compétences et capacités respectives.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe 5 orientations stratégiques développées ci-dessous dans le projet de territoire (annexe 4) et déclinées en objectifs généraux qui seront progressivement mis en œuvre dans le temps. Aussi certains objectifs généraux de long terme ne sont pas traités dans les fiches actions. Ces orientations sont en cohérence avec les priorités stratégiques des CRTE des intercommunalités.

Ces orientations s'appuient sur les politiques publiques communautaires existantes (PCAET, PLH, Schéma de développement touristique, Schéma directeur vélo, etc.) et traduisent transversalement les ambitions des communes et des intercommunalités à travers notamment l'amélioration du cadre de vie, le développement durable et l'équilibre du territoire.

1- Restaurer l'attractivité du centre bourg

En recréant, maintenant ou développant une centralité par le projet urbain

- Valoriser le patrimoine et développer la création architecturale
- Requalifier les espaces communs pour répondre aux aspirations actuelles
- Rénover l'habitat pour l'adapter aux attentes et besoins
- Développer la vie et les animations culturelles

2- Dynamiser l'économie en centre-bourg

En s'appuyant sur les acteurs locaux et en valorisant les ressources territoriales

- Soutenir les productions locales
- Amplifier l'offre touristique et de loisirs
- Maintenir et attirer les entreprises
- Favoriser le commerce de proximité

3- S'engager dans la transition écologique et énergétique

En adaptant le centre-bourg aux changements climatiques

- Valoriser les paysages et limiter l'étalement urbain
- Mobiliser les capacités de production d'énergies et réduire les consommations d'énergie
- Intensifier les réhabilitations ou constructions de bâtiments écologiques
- Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle

4- Pérenniser les solidarités à l'échelle du bassin de vie

En misant sur la solidarité plutôt que sur la concurrence territoriale

- Améliorer l'accessibilité aux services pour tous et à tout âge
- Renforcer et pérenniser les pôles de services et de commerces

5- Créer une dynamique collective

En mettant en réseau des initiatives publiques et privées

- Mobiliser l'ingénierie présente mais dispersée en s'appuyant sur un réseau de partenaires
- Impliquer la population dans la démarche
- S'ouvrir à l'expérimentation et l'innovation
- Construire une identité commune et partagée

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

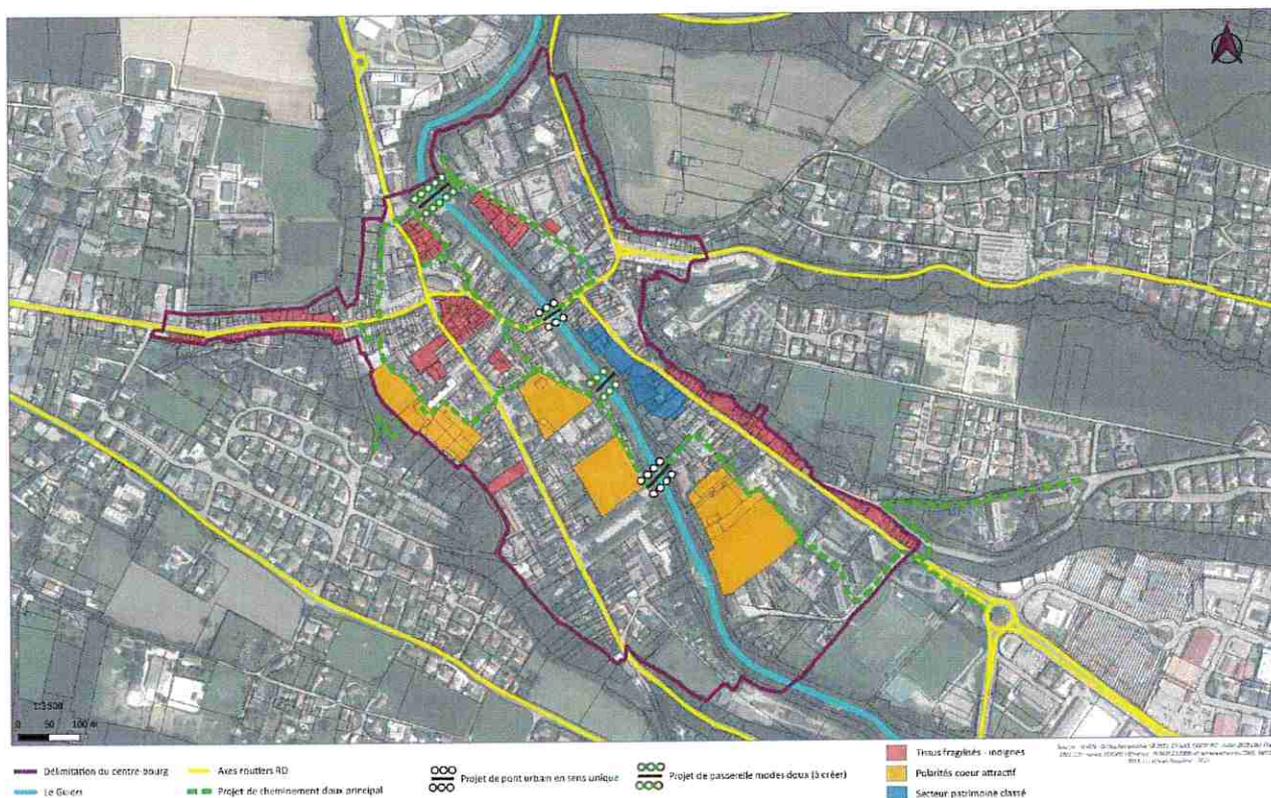
Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux (cf. annexe 4). Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet et transmise à la direction du programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Les orientations stratégiques inscrites à l'article 3 de la présente convention sont déclinées en plan d'actions. L'axe 5 est prioritaire dans le calendrier afin de lancer la dynamique, de consolider les partenariats et de coordonner dans les autres fiches action.

4.1 Périmètre d'intervention PVD



La définition du secteur d'intervention de PVD (cartographie en annexe 3) utilise naturellement la rivière du Guiers comme colonne vertébrale pour réorganiser le centre-bourg avec comme délimitation Est/Ouest les franges boisées des coteaux, les plateaux subissant l'étalement urbain. Les entrées nord coté Isère (route de Lyon et rue de Belley) et côté Savoie (rue des étrets) nécessitent de traiter l'habitat indigne avec une approche paysagère. Le renouvellement urbain s'attachera à créer un nouveau cœur réparti sur les deux berges du Guiers grâce à de nouveaux franchissements favorisant les cheminements entre 4 polarités :

- Médiathèque/pôle santé/place de la république
- OAP logements (environ 180) secteur manufacture à venir
- Secteur église des carmes (patrimoine classé historique) à valoriser
- Secteur des Augustines en devenir en créant un pôle loisirs nature et culturel

Dans l'hypercentre asphyxié par des îlots fermés et congestionnés, souvent occupés par des entrepôts inutilisés, il conviendra de :

- Rénover/réhabiliter les RDC commerciaux stratégiques le long de la RD 1006 : vitrines et locaux
- Réinvestir les berges du Guiers en créant des ouvertures et des promenades
- Soigner les tissus urbains fragilisés grâce à des ouvertures, une recomposition urbaine et une requalification des espaces publics en particulier sur les secteurs place de la république / place de l'église Saint Clément en Isère et quartier des salamandres / rue porte de la Ville en Savoie

Ce périmètre a aussi tenu compte de la notion « ville du 1/4 d'heure », c'est-à-dire qu'à partir du pont François 1^{er} tous les services essentiels sont accessibles à pied ou à vélo en moins d'un quart d'heure et, grâce aux futurs passerelles et pont urbain, la circulation modes doux sera facilitée.

Une étude mobilités viendra conforter ce scénario dans une perspective de stratégie globale d'aménagement des bords du Guiers. En effet, ces franchissements du Guiers, vont engendrer à leurs abords la requalification

des espaces publics grâce à la renaturation et un maillage des cheminement doux et la réappropriation des places comme lieux de vie et de rencontres avec :

- Côté Isère, place du théâtre de verdure et berges du Guiers par la rue des douanes pour desservir l'hypercentre commercial, le parking rue de Belley pour accueillir la passerelle modes doux
- Côté Savoie, la place de la liberté pour accéder au futur parc urbain, le passage Saint Félix pour valoriser le patrimoine classé et la rue des abattoirs pour faire le lien avec le local Val Guiers Ado et la cité scolaire

Il s'agira de traiter les tissus fragilisés ou asphyxiés en créant de nouvelles formes d'habitat comme indiqués sur la carte. Le plan façade viendra conforter l'embellissement du centre-bourg. Les îlots suivants ont été repérés pour une intervention de revitalisation de l'habitat :

- Ilot rue de Belley : habitat dégradé
- Ilot rue Vaucanson/rue Barnave/rue du midi : habitat congestionné/asphyxié
- Route de Lyon : habitat indigne
- Rue Porte de la ville côté pair
- Garage Bart et tènement Allagnat en tant que friche urbaine

Le périmètre d'intervention PVD se transformera en périmètre ORT à la suite d'une étude flash permettant de confirmer les secteurs d'intervention sur l'habitat et le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat complété d'un périmètre plan façade. Cette étude flash s'appuiera sur les diagnostics existants et sur l'étude de gisement foncier en cours. L'objectif est de déterminer les outils de l'ORT qui seront actionnés en phase opérationnelle sur le périmètre d'intervention PVD sachant que ces outils ouvrent des droits juridiques et fiscaux à la main des collectivités et destinés à faciliter la mise en œuvre du projet global de revitalisation du centre-ville de Pont de beauvoisin. Une fiche action spécifique 5-18 précisera la méthodologie adoptée.

L'étude pré-opérationnelle de l'habitat prévue au 3^{ème} trimestre 2023 viendra préciser les dispositifs à mettre en œuvre sur ces îlots pour redonner envie à la population d'habiter en centre-ville et donnera 3 scénarios selon 3 niveaux d'engagement financier des communes.

4.2 Les actions

Le programme d'action Petites villes de Demain pour Pont de Beauvoisin est décliné en 18 actions dont les fiches action figurant en annexe 5 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné. Elles s'inscrivent dans une logique de territoire exposé en annexe 1.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront

l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

A ce stade sont identifiés les projets en maturation suivants :

- « Place des services » à PDB 73 en partenariat avec le Groupe La Poste
- Rénovation église Saint Benoît
- Parc urbain et maison des initiatives partagées à PDB 73
- Crèche intercommunale à PDB73
- Réseau de chaleur urbain sur les deux communes

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'ADEME...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, AGATE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné a recruté dans ses services une cheffe de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Le poste est co-financé par la Communauté de Communes Val Guiers. Les deux collectivités ont signé une convention de financement pour mettre en commun les moyens humains et financiers pour le bon déroulement du programme Petite ville de demain. (Voir annexe 4)

Les communes et Communautés de communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation. Les Communautés de Communes ont établi une convention de financement en annexe 2. Une convention de financement est en cours d'élaboration entre les Communes sur les opérations en commun.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT² de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple, la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

² FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

- La **Caisse des dépôts** peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'**Anah** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le **Cerema** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'**ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

6.4. Engagements du Département de l'Isère

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, du fait de leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet

de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 6.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins 1 fois/an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

La cheffe de projet PVD désignée alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;

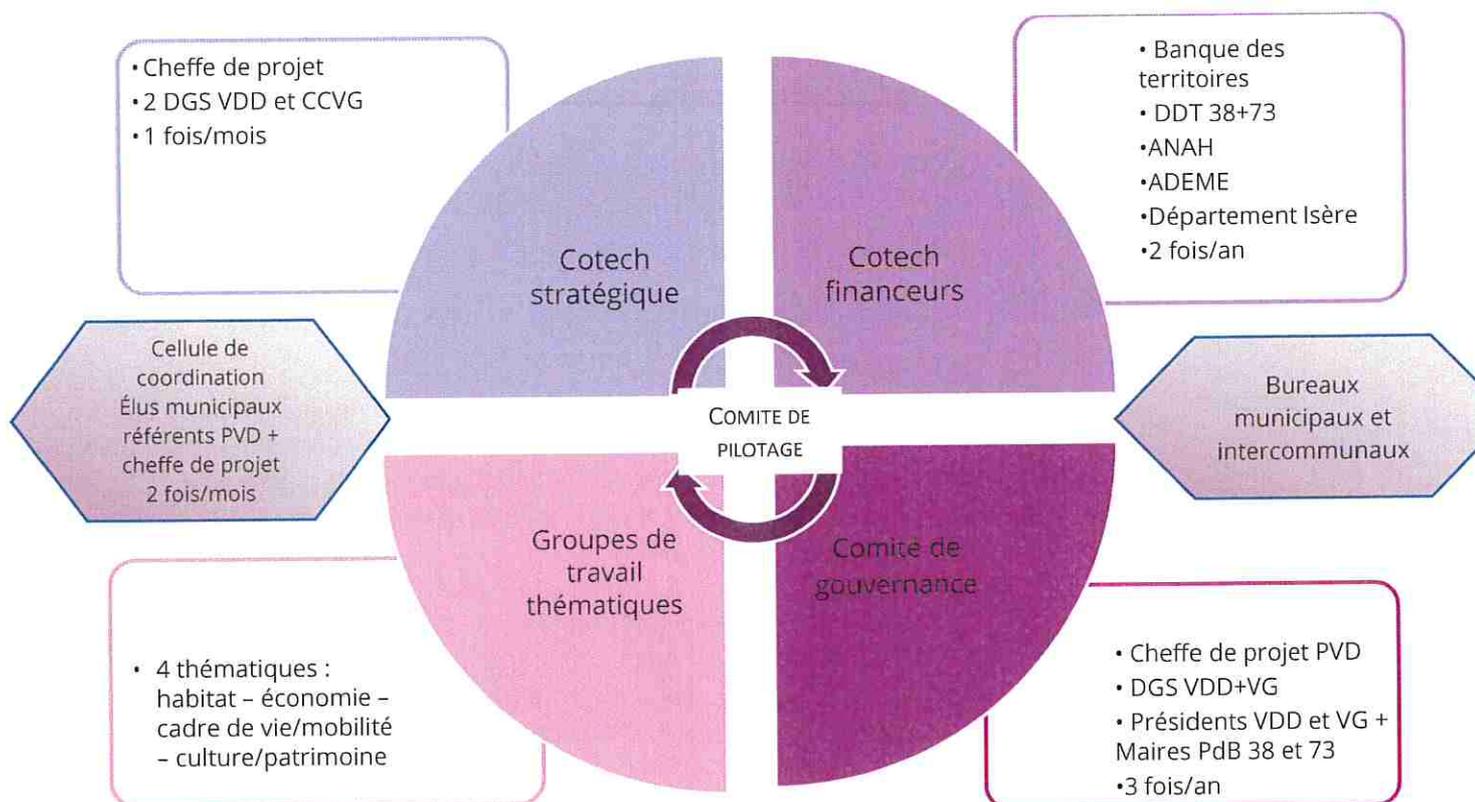
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Différentes instances de pilotage PVD ont été installées impliquant élus communaux et intercommunaux ainsi que les services de l'Etat selon 3 niveaux suivants :

- Niveau coordination : comité de pilotage et comité technique
- Niveau suivi/arbitrage : comité de gouvernance et bureaux municipaux et communautaires
- Niveau opérationnel : cellule de coordination PVD et groupes de travail

La cellule de coordination a pour mission de :

- Partager l'état d'avancement global du programme ;
- Assurer le suivi des réflexions, études et actions menées par les Communautés de communes Vals du Dauphiné et Val Guiers et les communes de Pont de Beauvoisin ;
- Permettre les échanges et la mutualisation des réflexions et pratiques ;
- Favoriser une mise en œuvre efficace des projets.



Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par la cheffe de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

En complément, pour les Vals du Dauphiné, l'outil « Linéa 21 » utilisé pour assurer le suivi de ses démarches de développement durable, notamment son « Plan Climat Air Energie Territorial », sera mis à disposition du chef

de projet pour permettre le suivi et l'évaluation du programme PVD.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Un dispositif de suivi-évaluation est à construire, au cours de la première année de mise en œuvre du programme et s'appuiera sur la mise à jour des différents indicateurs, la création de grille de recueil de données auprès des partenaires, d'analyse des projets réalisés dans les PVD, de questionnaires à destination des usagers.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe 6, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

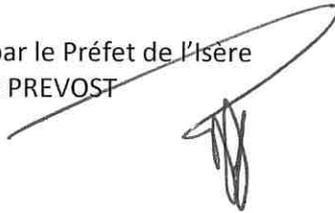
En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Grenoble à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

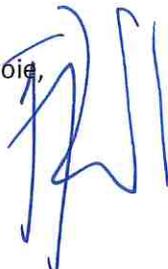
En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Grenoble.

Fait à Pont de Beauvoisin
Le 2 juin 2023

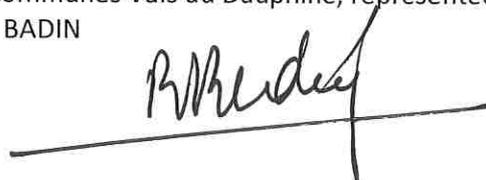
Etat, représenté par le Préfet de l'Isère
Monsieur Laurent PREVOST



Et
Représenté par le Préfet de la Savoie,
Monsieur François RAVIER



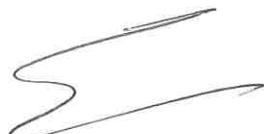
Communauté de Communes Vals du Dauphiné, représentée par le Président
Monsieur Bernard BADIN



Communauté de Communes Val Guiers, représentée par le Président
Monsieur Paul REGALLET



Commune de Pont de Beauvoisin Isère, représenté par le premier adjoint au Maire
Monsieur Michel GALLICE



Commune de Pont de Beauvoisin Savoie, représenté par le Maire
Monsieur Christian BERTHOLLIER



Département de l'Isère, représenté par le conseiller départemental
Monsieur Roger MARCEL



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire

Annexe 2 – Convention de financement Communautés de Communes Vals du Dauphiné et Val Guiers

Annexe 3 – Carte périmètre d'intervention PVD

Annexe 4 – Programme d'actions et maquette financière 2023/2025

Annexe 5 – Fiches Action

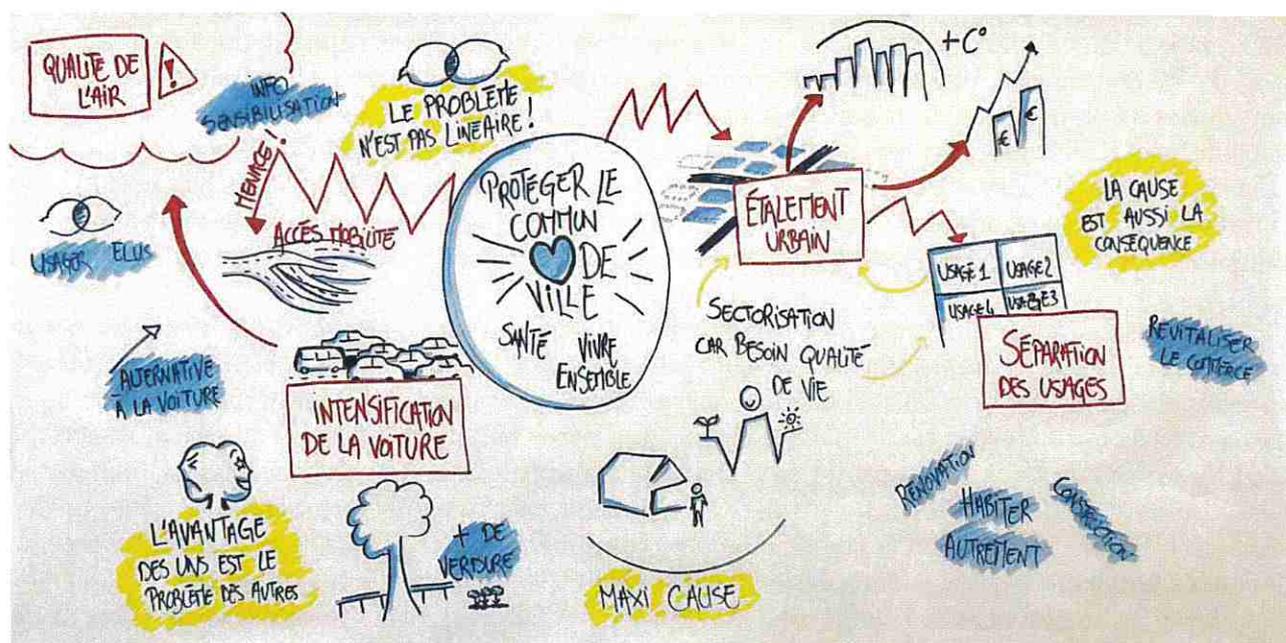
Annexe 6 – Logos des parties

Annexe 1 – Projet de territoire

A. Historique de la démarche

Depuis 2018, les communes de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie avec les Communautés de communes Vals du Dauphiné et Val Guiers collaborent pour élaborer un projet de revitalisation de centre-bourg. Une lettre d'intention sur l'appel à candidature quasi- « Cœur de ville » avait été envoyée aux Préfectures le 9 février 2018 dans ce sens. Cette démarche a abouti à la signature de la convention cadre quasi-« Action Cœur de ville » en octobre 2019. Des études ont été lancées pour alimenter la réflexion des élus avec entre autres les études SEMAEST sur la problématique de la dévitalisation commerciale du centre-bourg des deux communes.

Quand le programme « Petites villes de demain » est sorti en 2020, destiné aux communes de moins de 20 000 habitants, Pont de Beauvoisin Isère et Savoie se sont tout naturellement inscrites dans ce dispositif et ont signé conjointement la convention d'adhésion le 10 mai 2021 dans l'esprit d'un projet commun et partagé sur le centre-bourg. Avec l'arrivée de la cheffe de projet en octobre 2021, un séminaire élus/techniciens a été organisé en janvier 2022 afin d'animer la collaboration et de fédérer les équipes autour d'enjeux et objectifs partagés synthétisés sur l'illustration ci-dessous.



Sur les 18 derniers mois, la fréquence des instances de gouvernance a été la suivante :

- Comité de pilotage 1 par an : 21/10/21 + 26/10/22 + 25/01/23 + 01/03/23
- Comité de gouvernance : 08/12/21 + 02/06/22
- Réunion élus PVD VDD : 21/04/22 + 17/11/22 + 5/12/22
- Comité technique : 15/03/22 + 13/10/22 + 29/11/22
- Réunion bureaux municipaux : 16/03/22 + 23/11/22
- Réunion élus référents PVD fréquence d'une réunion une semaine sur 2
- Groupes de travail thématiques
 - Aménagement mobilités : 10/02/22
 - Habitat : 8/03/22
 - Economie : 10/03/22
 - Culture/patrimoine : 4/05/22

Par ailleurs, la cheffe de projet PVD a eu des temps de travail avec les élus communautaires référents PVD pour

suivre l'avancée du programme : 11/10/22 + 17/11/22+5/12/22.

Enfin le 07 juillet 2022, les préfets de l'Isère et de la Savoie ont assisté à une visite du centre-bourg de Pont de Beauvoisin en présence des membres du Comité de pilotage confortée par une réunion de travail avec les sous-préfètes le 25 juillet.

B. Présentation Communauté de Communes Vals du Dauphiné et Val Guiers

a. Communauté de Communes des Vals du Dauphiné

Le territoire communautaire des Vals du Dauphiné, à l'origine rural, est soumis depuis plusieurs années à un développement urbain important, lié à sa position à mi-chemin entre la métropole lyonnaise, les agglomérations de Chambéry et de Grenoble. Cette position conduit de nombreux ménages dont les lieux de travail sont partagés entre ces polarités externes, à s'installer sur le territoire. Ils trouvent en effet un compromis entre un produit logement adapté à leurs besoins et à leur budget (logement individualisé très recherché) à une distance acceptable de leur travail grâce à une très bonne accessibilité par les autoroutes et en particulier l'A43, axe majeur Est-Ouest de Rhône-Alpes et par un réseau TER qui relie le territoire aux pôles urbains voisins.

Le territoire des Vals du Dauphiné dans son ensemble totalise plus de 62 600 habitants, répartis sur 36 communes avec une croissance démographique annuelle d'environ 1,3%/an depuis 2009 (avec une progression plus rapide à l'Est qu'à l'Ouest), traduisant sa forte attractivité. Le territoire est aussi un territoire productif avec plus de 19 000 emplois offerts grâce à l'accueil de nombreuses entreprises et en particulier de grandes entreprises de production industrielle. Cette armature économique permet aussi d'attirer de nombreux actifs habitant hors du territoire des Vals du Dauphiné. Le territoire s'organise autour des deux pôles urbains de La Tour du Pin pour l'Ouest et de Le Pont de Beauvoisin pour l'Est. L'axe routier de l'A43 constitue la colonne vertébrale du territoire, principal support du développement urbain et économique, complété par l'A48 à partir desquelles se distribue un réseau de dessertes structurantes du territoire avec les différentes départementales.

L'Est des Vals du Dauphiné dispose en outre d'un niveau d'équipements, de services et d'emplois adapté au regard de son niveau de population. Ce bon niveau de desserte et d'équipements a généré le confortement de polarités anciennes, sur l'axe RD1006 puis de l'A43, et de nouvelles polarités particulièrement dynamiques (en partie Nord du territoire) aux caractéristiques et enjeux propres, définis dans le cadre de l'armature urbaine du SCoT du Nord-Isère : une « ville-centre », Le Pont-de-Beauvoisin. Bien que n'égalant pas La Tour du Pin en nombre d'habitants (3570 hab. contre 7934), Le Pont de Beauvoisin Isère fonctionne également avec Le Pont de Beauvoisin Savoie (2075 hab.) et ces deux communes constituent un pôle d'emplois et de services conséquent. Le Pont de Beauvoisin (Isère) bénéficie également d'une gare ferroviaire dont le quartier s'étend sur la commune périurbaine limitrophe de Saint-Jean-D'Avelanne (hameau des Eteppes). Pont de Beauvoisin constitue un pôle à l'est des Vals du Dauphiné comme La Tour du Pin à l'ouest des Vals du Dauphiné. Elle est identifiée en tant que polarité de niveau 1 dans le cadre du SCoT Nord Isère, qui fixe un niveau plancher de production de logements, avec des objectifs de densité.

La réflexion collective portée par les élus de la ville de Pont de Beauvoisin et de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné a abouti à un projet de territoire dans le cadre du programme « Petites villes de demain » qui conjugue les ambitions des deux collectivités. Cette stratégie s'appuie sur une volonté partagée de renforcer le rôle de polarité de la ville de Pont de Beauvoisin dans l'attraction et l'équilibre du territoire, dans la préservation du cadre de vie de ses habitants, dans la transition écologique et le développement durable du territoire. Dans un souci de cohésion du territoire et de cohérence des actions, les piliers du projet de territoire du programme « Petites villes de demain – Pont de Beauvoisin » suivent les grandes orientations du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) des Vals du Dauphiné, du PADD, les objectifs stratégiques du PLUI Est.

Une offre en logements en cohérence avec les besoins du territoire

Mettre en place un projet de rénovation des logements qui s'appuie sur un état des besoins du territoire :

- Des jeunes arrivant sur le territoire qui éprouvent des difficultés à accéder au logement ;
- Malgré la présence de structures d'accueil, des personnes âgées très attachées à rester à domicile ;
- Des entreprises qui ont du mal à loger leurs apprentis et leurs personnels sur la période d'essai ;
- Des effets leviers complexes pour soutenir la rénovation énergétique des logements.

Un développement économique du territoire en cohérence avec les objectifs de développement durable

Inscrire le développement économique dans une démarche qui concilie les objectifs de développement durable :

- Développer l'économie circulaire ;
- Soutenir le commerce et l'artisanat de proximité ;
- Soutenir les tiers lieux afin de développer le « faire ensemble » et les activités qui s'appuient sur les ressources locales ;
- Accompagner les acteurs économiques du territoire dans l'amélioration de leur lieu d'activité.

Un plan mobilité qui favorise les mobilités douces et répond aux besoins en mobilité des actifs du territoire et de ses habitants

Mettre en place un programme de développement des mobilités qui appelle à encourager les modes alternatifs au véhicule individuel :

- Encourager les modes alternatifs au véhicule individuel autant que faire se peut ;
- Développer les itinéraires cyclables en lien avec le schéma directeur de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné et encourager à la pratique du vélo ;
- Répondre aux besoins en mobilité des actifs du territoire et de ses habitants ;
- Promouvoir et développer la mobilité multimodale (aménagement des parking relais, des gares, créer ou valoriser des itinéraires doux de rabattement).

Une accessibilité facilitée aux services publics pour l'habitant et une gestion patrimoniale exemplaire des bâtiments en matière de consommation énergétique et de durabilité :

Mettre en place un maillage des services publics qui s'appuie sur :

- Une politique de regroupement des services publics pour une accessibilité facilitée à l'habitant ;
- Une politique de gestion patrimoniale qui vise, par de nouvelles implantations et la réduction du morcelage, l'exemplarité des bâtiments en matière de consommation énergétique et de durabilité.

b. Communauté de communes Val Guiers

Le territoire Val Guiers se situe aux confins de l'Isère (38), de l'Ain (01) et de la Savoie (73). Il se développe le long de la rivière Guiers. Comptant 12 281 habitants (chiffres INSEE 2019), Val Guiers tire son attractivité de la qualité de son cadre de vie, de sa situation stratégique à la croisée des polarités régionales fortes (Chambéry,

Grenoble, Lyon) et de la proximité avec l'autoroute A43.

D'autres atouts qualifient ce territoire au potentiel certain, à l'instar d'une économie diversifiée et d'un bassin d'emplois actif, s'appuyant sur des zones d'activités tant industrielles que commerciales et une activité touristique en devenir reposant, entre autres, sur l'attractivité du lac d'Aiguebelette et la vélo-route ViaRhôna. Une forte présence de l'agriculture prend appui sur une dynamique territoriale favorisant les circuits courts. La forte présence de l'agriculture a permis de préserver la qualité environnementale du territoire. Val Guiers est avant tout un territoire « vert ». Son paysage est dominé par les prés et les forêts. ZNIEFF type I et II sont présentes, ainsi que 4 sites Natura 2000.

Le maintien du cadre de vie du territoire nécessite une attention toute particulière à ces sites et à la manière d'habiter, de travailler, de se divertir, de se déplacer à Val Guiers.

Le territoire est composé de 11 communes regroupées, sur le plan administratif, au sein de la communauté de communes Val Guiers (CCVG).

De par son adhésion au Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS), la CCVG s'inscrit dans un ensemble supra-communal délimité par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Avant-Pays-Savoyard, à l'extrémité occidentale de la Savoie. Organisé autour de deux polarités, les centres-bourg de Pont de Beauvoisin et de S^t Genix-les-Villages, le territoire de Val Guiers est composé de nombreux villages.

Une croissance démographique soutenue par une population jeune et un relatif vieillissement

Territoire en évolution et en développement, Val Guiers connaît une croissance constante de sa population avec une perspective de progression continue du nombre de ménages d'ici 2040. Le SCoT, adopté en 2015 envisage une augmentation de l'ordre de 7 000 d'ici 2035 sur l'Avant-Pays Savoyard dont 3 679 sur le territoire de Val Guiers en tablant sur la création de 2 340 logements et en particulier sur Pont de Beauvoisin 461 logements pour accueillir 750 nouveaux habitants.

L'augmentation de la population est essentiellement le fait de l'apport migratoire. Le profil migratoire fait la part belle aux familles avec enfants et est accompagné d'un creux entre 18 et 24 ans, au moment des études et du premier emploi. La proportion des personnes âgées tend également à progresser.

Ainsi, le territoire Val Guiers compte une part importante de personnes en âge d'être actives (30-59 ans) 39,2% et de jeunes (0-14 ans) 19,3%. Le territoire attractif pour les familles (30,6% de couple avec enfant), connaît néanmoins un vieillissement important de sa population (29,9% de retraités, 27,5% de + de 60 ans) (données INSEE 2019 – mis à jour le 08/12/2022).

Compte tenu de cette évolution démographique, une forte attractivité pour l'habitat résidentiel caractérise le territoire de Val Guiers. Ce phénomène concerne aussi bien les populations au revenu élevé en quête de quiétude que des populations, plus modestes, ne disposant pas des ressources nécessaires à une acquisition immobilière dans les agglomérations proches. On recense 84,1% de résidences principales sur le territoire, dont 69,7% des habitants sont propriétaires, pour 74,7% de maisons individuelles (données INSEE 2019 – mis à jour le 08/12/2022).

La pression résidentielle croissante exercée par la population effectuant des déplacements pendulaires, vers les bassins d'emplois de Chambéry, Grenoble, Lyon, est synonyme de consommation d'espace, de banalisation paysagère et architecturale et de faible capacité d'intégration sociale, au risque d'y voir l'émergence de villages dorts. De surcroît, la recherche d'un cadre de vie et de grands espaces amène une partie de la population à s'installer dans des villages et hameaux éloignés, nécessitant une à deux voitures par foyer et l'installation de services et de commerces en périphérie.

En outre, il est important de souligner les difficultés rencontrées par les personnes aux revenus plus modestes pour se loger en raison d'un parc locatif privé rare, voire coûteux et de logements sociaux peu nombreux et parfois vétustes.

Par ailleurs, le vieillissement de la population amène à réfléchir à l'accompagnement de ce public quant aux manières d'habiter. En effet, face au risque d'isolement des personnes âgées et dépendantes la prise en compte au sein des politiques territoriales de la question du maintien à domicile par des actions d'appropriation de l'habitat ou de nouvelle façon d'habiter paraît essentielle. D'ailleurs, bien que l'offre d'hébergement pour

personnes âgées en EPHAD ou résidence autonomie soit effective, cette dernière connaît une certaine saturation révélatrice de besoins pour d'autres formes de logement.

L'ensemble de ces données pose la question de l'équilibre entre la croissance résidentielle (taux de construction important hors de la continuité des centres-bourgs) et le tissu du bâti existant, et au-delà, de l'adéquation entre ce développement et les capacités réelles d'accueil des communes en termes d'équipements et de services.

L'impact de l'évolution démographique sur l'offre de service

Val Guiers dispose de ressources et de leviers quant au développement de l'offre de services existante. Le territoire bénéficie d'un tissu associatif riche, intervenant dans divers domaines (offre culturelle et de loisirs, insertion par l'économie, maintien à domicile et services à la personne...), de services de santé de proximité, d'un réseau de bibliothèques municipales et d'équipements culturels, d'une couverture de services jeunesse et petite-enfance.

Au début de l'année 2022, la communauté de communes a adopté un schéma territorial sur l'offre de services. Néanmoins l'évolution démographique impacte le développement de l'offre de services et génère des enjeux en termes de besoins liés à la petite enfance et aux seniors.

A ce nécessaire développement s'ajoute deux problématiques transversales : une mobilité intra-territoriale difficile et un manque d'accessibilité aux services en raison de l'absence de canaux de communication performants et d'une politique numérique globale à l'accompagnement des changements des usages numériques.

Des conditions d'accès et de mobilités contrastés

Fort du potentiel engendré par la proximité de l'A43 en prise directe vers Chambéry et la région lyonnaise, Val Guiers se retrouve confronté à des difficultés de mobilité interne (absence de transport en commun ou de dispositifs partagés notamment auprès de certains publics ayant des problématiques de mobilité géographique et sociale). Les déplacements internes restent dominés par l'utilisation de la voiture particulière.

La proximité de la gare ferroviaire de Pont de Beauvoisin (Isère), assurant la liaison vers Chambéry et Lyon, est un véritable atout pour ce territoire malgré la réduction des cadencements et bien que, la majorité des déplacements s'effectuent en voiture (près de 35% des déplacements vers le pôle Chambérien).

La question de la mobilité est transversale et intrinsèquement liée à celle de l'isolement de certains publics. Une réflexion sur la mobilité est primordiale afin d'améliorer l'accessibilité aux services sur ce territoire et participer à rompre l'isolement des publics les plus vulnérables.

Le syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard, mandaté par ses trois communautés de communes membres (dont la communauté de communes Val Guiers) a contribué à l'enquête ménage déplacements pilotée par Métropole Savoie et le CEREMA. Cette enquête ménage confirmera les intuitions des déplacements des habitants et permettra la mise en œuvre de plans d'actions communaux, communautaires et intercommunautaires pour améliorer les déplacements en fonction des besoins des habitants. Les résultats de l'enquête sont attendus pour l'année 2023. Ils pourront justifier un avenant au programme d'actions ci-annexé.

Une situation sociale fragile

De façon générale, un sentiment de souffrance lié à l'isolement est ressorti des témoignages de l'enquête « Bien Vivre en Avant-Pays Savoyard », engagée par le SMAPS en 2016-2017. Les causes de cet isolement sont multifactorielles.

Particulièrement présent dans les territoires ruraux, l'isolement social peut être défini comme : « la situation dans laquelle se retrouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger [...]. Le risque de cette situation tient au fait que l'isolement prive de certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale. » Or, l'augmentation substantielle de la proportion des personnes âgées et dépendantes sur le territoire, s'ajoute une dégradation de certains indicateurs sociaux : augmentation du

nombre de bénéficiaires du RSA, progression importante des familles monoparentales. D'après les chiffres de l'INSEE, le nombre d'actif sans emploi est passé de 466 en 2008 à 616 en 2019, soit plus 30% alors que la population active évoluait de 7% sur la même période. La situation sociale sur le territoire de Val Guiers reste aux prises des problématiques liées à l'isolement.

Présentation des dispositifs présents sur le territoire de Val Guiers signataire

La Communauté de communes Val Guiers et les Communes de St Genix les Villages et Pont de Beauvoisin sont engagées dans divers dispositifs et programmes d'actions nationaux ou locaux :

- **Interreg-Alcotra Social Lab** : L'objectif général du projet est d'améliorer la qualité, la durabilité et la proximité des services à la population du territoire, par la définition et l'expérimentation d'un service d'aide sociale de proximité, axé sur le bien-être de la communauté et s'appuyant sur des pratiques innovantes et collaboratives.
Le programme a également défini deux objectifs spécifiques : la définition d'une offre de services adaptée à l'évolution des besoins et à de nouvelles attentes / la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès aux services ;
- **TEPOS pour l'Avant-Pays-Savoie** : L'engagement de la communauté de communes Val Guiers en 2016, démontre sa volonté politique à couvrir ses besoins énergétiques par des ressources renouvelables locales et de diminuer significativement la consommation énergétique du territoire. Elle s'est engagée à traiter la question énergétique dans une approche de développement local et transversale.
- **Convention territoriale globale (CTG)** : Signée le 14 avril 2022 entre la communauté de communes Val Guiers et la Caf de la Savoie, les champs d'interventions conjoints de la convention sont : l'aide aux familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, la facilitation de la relation parentale et favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes, l'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et la création de conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
Elle déploie les axes suivants sur le territoire de Val Guiers : renforcer l'accès et l'offre de services au public sur le territoire, promouvoir la citoyenneté et les solidarités et favoriser l'insertion socioprofessionnelle des individus.
- **Schéma directeur cyclable de l'Avant-Pays Savoie** : Le schéma déploie deux types d'axes structurants.
Les axes du quotidien, notamment entre St Genix-les-Villages et le parc d'activités économiques Val Guiers, et entre le centre-bourg de Pont de Beauvoisin Savoie vers la gare ferroviaire de Pont de Beauvoisin Isère.
Les axes touristiques notamment pour relier l'itinéraire de la ViaRhôna à St Genix-les-Villages, puis au Lac d'Aiguebelette via le col de la Crusille ;

La communauté de communes porte une ambition élevée pour les 11 communes de son territoire.

La première de ses préoccupations est le maintien et la pérennisation des services publics au plus proche des populations.

Par cette préoccupation sans cesse renouvelée, la communauté de communes cherche à faciliter l'accès à tous les services publics.

Plus particulièrement, l'EPCI gère les services de petite enfance, enfance-jeunesse et jeunes, le développement économique par l'aménagement de zones d'activités économiques, la protection du commerce de proximité et le tourisme.

Le CIAS Val Guiers gère deux résidences autonomie, deux EHPAD, un SAAD et un SIAD.

La communauté de communes suit et garantit l'accès aux services grâce à l'élaboration puis à l'animation d'un schéma territorial sur l'offre de services adopté en 2021. Le travail de recensement de l'offre de services a permis la mise en ligne d'un « wiki » dénommé « Explor'Val Guiers » accessible par le site Internet.

La démarche a associé un vaste réseau d'acteurs institutionnels, associatifs, à vocation sociale, à vocation médicale ou à vocation économique.

La « maison mère » de cet objectif stratégique est le lieu partagé Clics & Ressources – France services, dont l'itinérance au plus proche des habitants doit être mis en œuvre dans le courant du mandat.

La qualité du schéma territorial sur l'offre de services est reconnue au sein de la convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF de la Savoie. La convention, en plus des postes financés dans le cadre des anciens CEJ, finance un poste de coordination de la vie sociale.

L'objectif stratégique « Petite enfance / Enfance jeunesse » est précisé par le reste de la CTG. La communauté de communes poursuit l'organisation de ses réseaux d'accueil du très jeune enfant, comme des jeunes adultes. Le nombre de place de crèche sera augmenté au cours du mandat et un groupe de travail associant élus, professionnels, familles, PMI ont admis l'importance de maintenir des places de crèche au sein des centres-bourgs. Les assistantes maternelles disposent d'un relais petite enfance (RPE) dynamique et les familles peuvent se retrouver au sein d'un lieu d'accueil enfant parent (LAEP) convivial et chaleureux. A Pont de Beauvoisin Savoie, ces accueils sont situés au sein de la cité scolaire.

Un service local d'information des jeunes (SLIJ) vient d'ouvrir ses portes à Pont de Beauvoisin et doit développer son réseau et son itinérance pour se rapprocher de tous les jeunes quel que soit leur lieu d'habitation ou de scolarité.

La communauté de communes poursuivra, d'ici la fin du mandat, sa tâche de rapprochement des services publics de sa population en candidatant en tant que chef de file au programme européen « Nouveaux défis » sur la thématique des soins de proximité et de l'engagement des jeunes dans la vie associative et la prévention de la santé.

En sus de l'accès aux services, l'autre grand pan stratégique de la communauté de communes Val Guiers concerne le développement économique sous toutes ses formes : industrie et artisanat, agriculture, tourisme. Le territoire est membre du « Territoire d'industrie : La Tour du Pin - Grésivaudan » et participe activement avec ses partenaires (SAS, EPFL) à la reconquête des friches industrielles de son territoire et au maintien des activités existantes.

Pour accompagner sa politique économique, la Communauté de communes aménage, gère et entretient des zones d'activités économiques et une zone d'activités commerciales. Le foncier se raréfiant, un inventaire est en cours pour anticiper les effets du « zéro artificialisation net ».

Cette stratégie foncière permet de valoriser les nombreuses terres agricoles du territoire et de les préserver. La Communauté de communes veille attentivement au devenir des terres agricoles et n'hésite pas à préempter en cas de doute en s'appuyant sur le travail de la SAFER. L'EPCI participe aux discussions de création d'une foncière agricole avec le conseil départemental de la Savoie, l'EPFL et la chambre d'agriculture.

La forte présence de l'agriculture sur le territoire est un formidable atout pour développer le tourisme vert et l'agri-tourisme. La stratégie de développement touristique de la destination « Pays du lac d'Aiguebelette » à laquelle Val Guiers appartient justifie la nécessité de création de lits touristiques permettant le développement des bourgs et hameaux.

Le territoire a également la chance d'être traversé par la ViaRhôna. Un programme de mise en valeur et de déploiement d'infrastructures cyclables est en cours pour attirer les visiteurs cyclotouristes à découvrir les coteaux et les charmes patrimoniaux (culinaires, architecturaux, naturels) du territoire. Ces équipements s'appuient sur le schéma directeur cyclable de l'Avant-Pays Savoyard adopté en 2022.

Pour assurer la synthèse de l'ensemble, une stratégie de développement économique sera écrite et approuvée avant la fin du présent mandat. Elle permettra également de définir un dispositif d'accompagnement à l'installation et à la pérennisation d'activités de commerces et de services dans les centre-bourg.

Un dernier objectif stratégique reste à construire par la communauté de communes en partenariat avec le Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard : l'habitat.

L'EPCI est compétent en matière d'habitat pour le compte de ses communes membres mais en a délégué une partie au SMAPS pour ne conserver une compétence exclusive que sur la lutte contre l'habitat indigne.

Le programme Petites villes de demain est l'opportunité pour mettre en lumière l'enjeu de l'adaptation du logement pour accueillir de nouvelles familles dans les centres-bourgs en travaillant à la rénovation et la

transformation des logements désuets. Et de poursuivre la réflexion au sujet du « bien vieillir chez soi ». La population âgée et dépendante devant fortement augmenter dans les prochaines décennies, le modèle de l'EHPAD ou de la résidence autonomie ne pourra tenir ce choc. Il est indispensable de diversifier les modes d'accueil des personnes âgées et dépendantes et de consolider l'offre de services médical ou non à domicile.

Ces objectifs stratégiques communautaires trouvent tout leur sens au sein des centres-bourgs « Petite ville de demain » St Genix-les-Villages et Pont de Beauvoisin. Ces deux chefs-lieux historiques de canton regroupent une grande quantité de services et d'équipements utilisés par les communes périphériques.

Cette dualité est une force du territoire qui a nécessité d'installer le même type de services sur chaque polarité pour simplifier l'accès à la population.

Le Guiers, rivière frontière historique entre la Savoie et l'Isère n'est plus un obstacle et les communes limitrophes comme les communautés de communes collaborent étroitement pour rendre des services publics cohérents et complémentaires sur les deux rives.

C. Constats sur les communes

Carte d'identité des communes

	Pont de Beauvoisin 38	Pont de Beauvoisin 73
Nombre d'habitants	3 570	2075
Superficie	7,36 km ²	1,83 km ²
Densité de population	487 hab au km ²	1 133 hab au km ²
Taux d'évolution démographique	0,20	0,26
+60 ans	27,5%	40%
Taille moyenne des ménages	2,14	2,13
Ménages personne seule	39,8%	41%
Ménage couple sans enfants	25%	19,7%
Nbre moyen de pièces des résidences principales :		
Maisons individuelles	50,6%	42,4%
T4 et +	64%	56%
Logements vacants	237 soit 12,7%	113 soit 10,7%
Niveau d'occupation des logements	73% sous occupé	67% sous occupé
Ancienneté du parc	37% entre 1946 et 1990	49,8% entre 1946 et 1990
Logements sociaux	12,1% soit 193	25% soit 231
Constructions neuves	2,9 logements par an pour 1000 hab	1,7 logements par an pour 1000 hab
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019	1,8%	2,6%
Création d'entreprises	55 en 2021	28 en 2021
Taux de vacance commerciale	34%	38%
Taux de chômage	16%	17%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	20 610 €	19 780 €
Catégorie socio-professionnelle	33,3% employés et ouvriers 30,2% Retraités	37,4% employés et ouvriers 32,7% Retraités
Part modale voiture trajet domicile/travail	82,4%	81,2%

Actifs travaillent dans leur commune de résidence	29%	30,4%
Taux de vacance commerciale	34%	38%
Terres agricoles	72%	33%
Ménages avec au moins une voiture	88,5%	83,7%
Ménages au moins un emplacement réservé au stationnement	63,3%	55,7%

Chiffres INSEE 2018/2109

L'analyse de l'évolution démographique de Pont de Beauvoisin

Les deux communes connaissent une dynamique démographique de 1990 à 2013 dû particulièrement au solde migratoire apparent.

Pour Pont de Beauvoisin Isère, son évolution démographique a été soutenue et supérieure à celle du département de l'Isère entre 1999 et 2013 et connaît un net ralentissement à partir de 2014 (taux d'évolution de 0,2 sur la période 2013/2019).

PDB 73 montre un taux d'évolution légèrement supérieur à PDB 38 sur la période 2013 /2019 dû son solde migratoire apparent car PDB 73 est plus confronté à un vieillissement de sa population que PDB 38. La tendance qui se dégage est malgré tout une croissance démographique faible sur la période 2013 /2019 alors que les communes avaient précédemment connu une croissance démographique avec un taux d'évolution entre 1 et 3 sur la période 1990/2013.

Habitat

Au vu des profils des deux communes, nous sommes en présence de centralités aux revenus plus faibles que les communes environnantes et au parc immobilier plus ancien et dégradé, les nouvelles populations s'installent plutôt dans les zones périphériques en maison individuelle avec une construction immobilière pour du collectif atone. Les deux communes sont caractérisées par une population vieillissante, locataire et populaire et dont la démographie évolue très peu sur ces dernières années. Enfin la surface des logements est en inadéquation avec la composition des ménages, plus de 60% des logements sont sous-occupés alors qu'il est difficile de se loger sur le territoire.

L'attractivité foncière du territoire rend les communes particulièrement sensibles au mitage et à l'étalement urbain sur les plateaux en périphérie du centre-bourg, ce phénomène étant une réalité côté Isère de Pont de Beauvoisin et une tendance côté Savoie du fait de nombreuses OAP créées dans le cadre de la révision du PLU.

Les constructions récentes opèrent une rupture avec les formes bâties traditionnelles et marquent les paysages. De plus, la dispersion de l'habitat rend difficile le développement de services de proximité et la mise en place de services de transport public. La consommation de l'espace est rapide et met en danger la pérennité de l'agriculture et des espaces naturels. Ainsi, les autorisations de permis de construire sont uniquement localisées sur les plateaux des deux communes où le foncier est disponible.

En cœur de ville, l'habitat est dense voire congestionné et désordonné, en majorité du petit collectif tournant le dos à la rivière avec des copropriétés fragilisées ; peu adapté aux attentes de la population en raison de l'absence d'extérieurs, de stationnement résidentiel, et d'une accessibilité, il est délaissé au profit de la maison individuelle sur les plateaux, qui aboutit à une artificialisation des sols et nécessite une adaptation de la voirie au bénéfice de la voiture, sans aucun maillage de modes doux pour accéder au centre-bourg.

Afin d'agir sur l'habitat, il serait nécessaire de mieux connaître les parcours résidentiels et les raisons d'une vacance de logement élevé.

Economie

Sur le plan économique, les deux communes de Pont de Beauvoisin sont complémentaires et ont une attractivité certaine avec deux zones commerciales (la Baronnie côté savoyard et Clermont côté isérois) composée d'une

offre diversifiée et attractive (5 grandes et moyennes surfaces commerciales), complétée par des commerces de proximité et d'artisanat en centre-bourg en particulier côté isérois. La « périphérisation » des activités commerciales en sortie de ville engendre une concurrence commerciale qui s'accroît avec une préférence des commerçants et artisans pour s'installer dans des cellules commerciales plus grandes et mieux aménagées dans les zones d'activités.

Le centre-bourg se caractérise par un nombre important de petites cellules commerciales dans le cœur historique mais avec un taux de vacance élevé mis en évidence par l'étude SEMAEST³. Le Pont de Beauvoisin Isère a un taux de vacance commerciale d'environ 34% et ne possède qu'un seul hôtel et un seul gîte et une offre de restauration limitée et peu diversifiée. Du côté Savoie, le taux de vacance commerciale monte à 38% avec une absence d'hébergement touristique. La vacance en centre-bourg a fortement été impactée ces dernières années par le développement de l'offre commerciale de périphérie. Il s'avère que nombre de cellules commerciales du centre-bourg ne sont plus aux normes pour accueillir des activités de bouche et d'artisanat, ce qui amplifie la vacance. Aussi, les loyers pratiqués ne sont pas toujours en adéquation avec le potentiel de clientèle. Par ailleurs, le marché forain du lundi matin côté Isère connaît un réel déclin depuis au moins 5 ans. Les deux communes, ont un potentiel touristique à structurer en tant que destination nature, sports eaux vives et montagne qui se concentre sur la période estivale (de mai à septembre). Mais la faible offre d'hébergement touristique et de restauration ne permet pas aux villes de tirer bénéfice du potentiel touristique du territoire.

Mobilités

Les deux communes possèdent un réseau routier bien structuré, avec un axe Nord-Sud et Est-Ouest qui traverse le centre-bourg. La D1006 côté Isère avec la rue Alexandre Dumas est l'axe de circulation majeur de la ville avec un trafic constant et élevé. Malgré ce flux, cette rue connaît le taux de vacance commerciale le plus élevé de Pont de Beauvoisin. Cela s'explique par la combinaison d'une circulation importante, l'étroitesse des cheminements piétons, et l'absence d'un jalonnement piétons avec une signalétique adaptée. La D1006 est classée comme une source sonore de niveau 2 dans le périmètre du centre-bourg.

La D82 ou avenue Charles Gabriel Pravaz traverse le centre-ville de PDB38 de Nord en Sud. Le trafic est fluide tout au long de la journée et la typologie de commerce est fortement orientée vers les services (banque et assurance). L'avenue dispose de deux zones de stationnement temporaire d'une durée maximale d'une heure trente, peu respectée, sur les places Professeur Trillat et Flandrin. Un point noir est à retenir au niveau de la place du bourg neuf/place Saint Clément autour de l'église/route de Belley avec une circulation des bus scolaires intense sur les heures de pointe (au moins 20 lignes de bus passent par ce carrefour).

Côté Savoie, les rues du pont et de la rue de l'hôtel de ville (D1006) sont très circulantes avec aussi un taux de vacance des commerces important et des trottoirs très étroits le long de la rue de l'hôtel de ville. La place Carouge récemment requalifiée propose de nombreuses places de stationnement et a permis la création d'une bande cyclable et des stationnements vélo. Ces aménagements ne débouchent malheureusement sur aucune continuité cyclable sur le reste du réseau routier du centre-bourg.

Enfin, la médiathèque et la maison de santé toutes les deux en cours de construction derrière l'hôtel de ville isérois, vont permettre de créer une nouvelle polarité en centre-bourg. Il s'agira de l'organiser pour éviter de déséquilibrer la polarité place de la république (38) et place carouge (73). Cette nouvelle polarité devrait générer du flux dans ce secteur, des places de stationnement seront créées pour la maison médicale et l'actuel parking derrière l'hôtel de ville sera restructuré. Aussi, le stationnement est un sujet de crispation des commerçants, qui justifient la faible fréquentation de leur établissement par le manque de stationnement.

Pourtant, les diagnostics montrent l'omniprésence de la voiture aussi bien en termes de circulation que de stationnement. La majorité des habitants pontois privilégient la voiture pour tous leurs déplacements. Les espaces publics sont remplacés par du stationnement ; la forte densité du bâti en hypercentre ne permettant pas de stationnement intégré, un report du stationnement résidentiel se fait sur l'espace public.

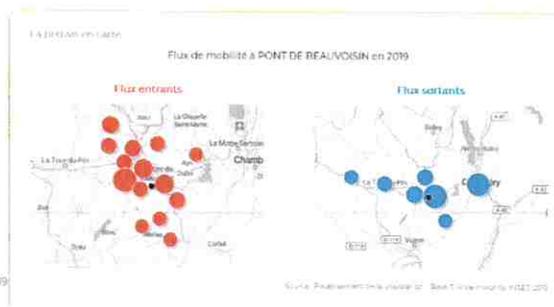
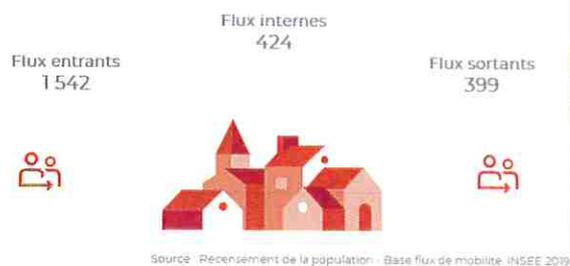
Ces données sont issues du profil INSEE 2018

Part modale domicile/travail	PDB 38	PDB 73
------------------------------	--------	--------

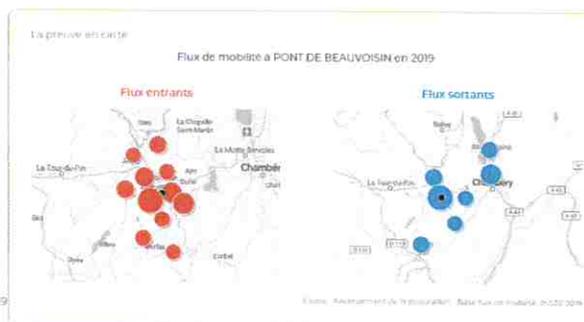
³ Etude SEMAEST 2019/2020 pour PDB38 et 2021 pour PDB73

Données INSEE 2018	En %	En %
Voiture	82,5%	81,2%
Transports en commun	5,3%	4,5%
Deux roues	0,8%	1,8%
Vélo	0,4%	0,6%
Marche à pied	6,2%	8,5%
Pas de déplacement	4,8%	3,5%

Flux domicile travail Pont de beauvoisin (38)



Flux domicile-travail Pont de Beauvoisin (73)



Équipement automobile des ménages – INSEE 2018

Équipement automobile des ménages	PDB 38			PDB 73		
	2008	2013	2018	2008	2013	2018
Ensemble	1336	1484	1586	893	870	921
Au moins un emplacement réservé au stationnement	60,9%	66,8%	63,4%	50,3%	53,8	55,8%
1 voiture	49,7%	49,7%	52,1%	49,9%	51,9%	50,9%
2 voitures ou +	34,8%	37,4%	36,5%	27,6%	30,9%	32,9%

Ainsi, côté Isère, environ 600 places ont été comptabilisées en 2016 dans le cadre de l'étude plan Guide EPORA 2016 dont près d'une soixantaine en stationnement temporaire, soit 10% de l'offre de stationnement. Le taux d'occupation de ces espaces de stationnement s'élève entre 90% et 100% dans la partie Nord et de 70% à 80% dans la partie Sud. Ces données pourront être actualisées dans le cadre de l'étude mobilités 2023.

Enfin, du fait de l'absence de signalétique, certaines poches de stationnement sont peu exploitées (entrées de ville, place de la liberté et rue de Pérouze côté 73 – rue de Belley et place théâtre de verdure) et une optimisation de l'espace pourrait en partie résoudre les tensions en lien avec un maillage de cheminements doux.

Les deux communes sont desservies par une voie ferrée, avec une gare côté Isère, située sur le plateau à distance de 1,5km du centre-bourg avec un fort dénivelé pour y accéder. La quasi-absence de maillage modes doux en font un secteur surtout accessible via la voiture individuelle. Cette gare a par ailleurs un potentiel de stationnement voitures. Mais, on constate une baisse de fréquentation voyageurs SNCF ces 3 dernières années, la baisse du cadencement de la ligne Lyon/Chambéry ayant provoqué un report sur la gare de Saint-André-le-Gaz. Il s'agira de surveiller ces chiffres avec le retour à une fréquence de trains plus élevée et au regard du COVID et du développement du télétravail. Actuellement, le cadencement de la ligne Lyon/Chambéry s'arrêtant à Pont de Beauvoisin est d'environ toutes les heures entre 6h et 20h.

Données fournies par la SNCF

Nbre voyageurs/gare	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Le Pont de Beauvoisin	183 423	205 169	165 825	143 917	89 022	101 027 +13%
Saint André le Gaz	131 514	140 463	140 911	153 540	105 410	138 154 +31%

Annexe 2 – Convention de financement Communautés de Communes Vals du Dauphiné et Val Guiers

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Affiché le
ID : 038-200068567-20221215-DEL_2022_241-DE



CCUG 73 - BELMONT
TRAMONET



CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET PETITE VILLE DE DEMAIN - PONT DE BEAUVOISIN

Entre d'une part, la communauté de communes des Vals du Dauphiné (CCVDD), représentée par sa Présidente en exercice, Mme Magali GUILLOT, dûment habilitée par délibération du conseil communautaire n°... en date du 15 décembre 2022, dont le siège est situé 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin (38110) ;
Ci-après désignée CCVDD ;

Et, d'autre part, la communauté de communes Val Guiers (CCVG), représentée par son Président en exercice, M. Paul REGALLET, dûment habilité par délibération du conseil communautaire n°... en date du 29 novembre 2022, dont le siège est situé 858 route de Tramonet à Belmont-Tramonet (73330) ;
Ci-après désignée CCVG.

Contexte :

Les communes de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie ont été retenues pour s'engager dans le programme national Petites Villes de Demain afin de revitaliser leur centre-bourg.

Article 1 : Objet :

A la suite de la signature de la convention d'adhésion en date du 10 mai 2021, la CCVDD et la CCVG conviennent de mettre en commun des moyens humains, matériels et financiers pour le bon déroulement du projet « Petite ville de demain - Pont de Beauvoisin ».



Article 2 : Durée de la convention :

La convention est valable pendant toute la durée du programme *Petite ville de demain*, soit 6 ans à compter de la signature de la convention d'adhésion le 10 mai 2021.

Elle pourra être renouvelée sur décision expresse des parties.

Article 3 : Moyens mis en commun et financements.

3.1 : Moyens humains

La CCVDD porte l'emploi de la Cheffe de projet Petite ville de demain - Pont de Beauvoisin.

A ce titre, après rédaction de la fiche de poste en concertation avec la CCVG, la CCVDD organise la procédure de recrutement et son secrétariat (publication de la vacance de poste, invitation des candidats aux entretiens d'embauche, prise des arrêtés de nomination ou contrat de travail...).

Toutes les parties sont représentées lors de la sélection des candidats invités en entretien, lors des entretiens et lors de l'éventuelle réunion du jury chargé de proposer une candidature à Mme la Présidente de la CCVDD.

La CCVDD perçoit l'ensemble des financements directement liés au poste de cheffe de projet.

Les dépenses réalisées par la CCVDD sur les moyens humains comprendront :

- Le salaire brut du Chef de projet
- Les charges patronales y afférentes
- Les montants relatifs à l'action sociale
- Les montants relatifs à l'assurance statutaire du personnel
- Les montants relatifs aux frais de formation
- Les montants relatifs aux frais de déplacements.

Le solde est réparti entre la CCVG et la CCVDD selon la répartition 50%/50%, déduction faite des financements ANCT et Banque des Territoire, la CCVDD se chargeant de la demande de subvention auprès de ces financeurs. Ce solde fera l'objet d'une refacturation à la CCVG en fin d'année.

En cas de demande particulière de la cheffe de projet (passage à temps partiel, demande de formation payante, demande d'augmentation salariale...) ayant un impact financier, la CCVDD sollicitera l'avis de la CCVG dans les plus brefs délais et avant toute prise de décision.

Les éventuels coûts liés à la demande seront répartis selon la clé de répartition mentionnée ci-dessus sauf si la demande impacte spécifiquement l'une des parties.

Les dépenses sont éligibles à la date d'arrivée du chef de projet soit le 18 octobre 2021.

3.2 : Moyens matériels.

La CCVDD met à disposition de la cheffe de projet :

- Un smartphone et un forfait adapté à la mission ;
- Un ordinateur portable adapté à la mission ;
- Un véhicule de service.

La CCVG met à disposition de la cheffe de projet :

- Un local pour accueillir l'espace de travail sédentaire de la cheffe de projet. Ce bureau est équipé d'un fauteuil, d'un bureau de travail, de deux chaises visiteurs, de meubles de rangement ;

- Le matériel informatique sédentaire suivant : un écran d'ordinateur, un clavier et une souris, l'accès au copieur et un téléphone fixe.

Article 4 : Réalisations d'études, d'actions de formation et/ou de concertation, et/ou d'opérations d'investissements conjointes.

4.1 : Principe des études et/ou opérations d'investissement conjointes :

Dans le cadre de la réalisation des objectifs mentionnés à la convention d'adhésion puis à la convention cadre, et dans la limite de leurs Statuts (compétences), les parties peuvent être amenées à mandater ou participer à des études, opérations, et/ou travaux sur le périmètre du centre-bourg des deux communes.

Dans ce cas, la CCVDD, la CCVG ou l'une des communes assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte des parties.

Le financement des études et/ou opérations d'investissement est répartie au cas par cas en fonction de l'objet de l'étude et de l'investissement et en concertation avec les communes. Un plan de financement sera établi et validé par chaque partie.

Les coûts à répartir sont HT lorsque le maître d'ouvrage peut récupérer le FCTVA et TTC pour les dépenses non éligibles au FCTVA. Ils seront répartis selon la clé fixée à l'article 3.1.

En cas d'obtention de subvention, le montant des sommes obtenues est déduit du montant HT de la prestation, acquisition...

4.2 : Mise en œuvre des études et/ou opérations d'investissement conjointes :

Chaque partie devra donner son accord avant la signature du devis prévoyant l'intervention conjointe.

Chaque partie s'engage à donner son accord sous 15 jours à compter de la notification écrite de la demande par tout moyen (courriel au DGS et au (à la) Président, courrier simple...).

Ces dépenses sont éligibles à compter du 1^{er} janvier 2022.

Un état récapitulatif des dépenses d'études et d'opérations sera établi en fin d'année et une refacturation correspondante sera transmise par la CCVDD à la CCVG.

Article 5 : Modalités financières

Les refacturations liées aux dépenses RH seront effectuées *a minima* une fois par an par l'émission d'un titre au plus tard le 31 Décembre de l'année N ;
Les refacturations pour les autres postes de dépenses se feront au plus tard le 10 décembre de l'année N.

La CCVDD transmettra à la CCVG, avant le 15 janvier N, l'estimation budgétaire RH pour l'année budgétaire en cours.

Article 6 : Modification.

La présente convention pourra faire l'objet de modifications par avenants.

Article 7 : Résiliation.

La présente convention ne pourra faire l'objet d'une résiliation qu'en cas de dénonciation par une partie de la convention d'adhésion et/ou de la convention cadre Petite ville de demain.

En cas de dénonciation par la CCVDD un solde de tout compte sera établi suivant les conditions de répartition des coûts fixés à l'article 3.1. La CCVG sera désengagée de tout arrangement lié à la présente.

En cas de dénonciation par la CCVG avant le terme de la convention, la CCVG poursuivra le financement de sa part des frais suivants jusqu'au terme de la convention : salaire brut de la Cheffe de projet / les charges patronales y afférentes / les montants relatifs à l'action sociale (à situation égale avant dénonciation de la convention) / les montants relatifs à l'assurance statutaire du personnel / frais de fin de contrat anticipé de la cheffe de projet résultant du retrait de la CC Val Guiers.

Les autres frais resteront à la charge de la CCVDD.

La CCVDD ne pourra solliciter auprès de la CCVG que le solde déduction faite des aides complémentaires perçues pour le financement du poste.

Article 8 : Conciliation :

En cas de désaccord sur l'exécution de la convention, les parties s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens permettant la poursuite de la bonne exécution de la convention et pourront notamment désigner un conciliateur.

Article 9 : Juridiction compétente :

En cas d'échec de la conciliation, la partie la plus diligente saisira le Tribunal administratif de Grenoble.

Rédigé en 2 exemplaires le 03/02/2023 à Pont de Beauvoisin

Pour la CCVDD

Mme Magali GUILLOT



Pour la CCVG

M. Paul REGALLET



Annexe 4 – Programme d'actions et maquette financière 2023/2024

1 - Restaurer l'attractivité du centre bourg

Fiche action	Activités	Budget global/MO	PDB 38	PDB 73	VDD	CCVG	Autres partenaires	2023				2024				2025			
								T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
TRIMESTRE																			
1-1 Lutte contre la vacance de logement	Aide aux travaux de rénovation en faveur des propriétaires publics et privés		Enveloppe subvention à définir	Enveloppe subvention à définir	Enveloppe subvention à définir	Aide PVD avec budget annuel de 25000€	Convention ADIL BDT sur prêt renouvellement urbain												
	Etude patrimoniale et architecturale avec production d'un référentiel	15 000 € MO VDD	60%	40%			BDT LEADER ABF												
	Ravalement façade église Saint Clément	MO PDB38 chantier en cours	250k€				Région 30% DPT38 30%												
	AMO accompagnement Plan façade	13 000 €	60%	40%			Fondation du patrimoine LEADER												
	Aides communales au ravalement de façades en centre-bourg : subvention à évaluer par les communes	À faire chiffrer par l'opérateur	Enveloppe subvention à définir				Fondation du patrimoine												
1-2 Valorisation du patrimoine bâti et paysager	Projet d'aménagement bords du Guiers : pont/passerelles/espaces publics	Co-maîtrise d'ouvrage PDB38+73																	
	Rénovation du passage Saint Félix et Eglise Saint Benoît	MO PDB73																	

1-3 Accompagnement à la réhabilitation des logements	Accompagnement des bailleurs privés sur des réhabilitation intérieures et extérieures	Enveloppe subvention à définir + budget dédié	Enveloppe subvention à définir	Participation sur la convention ADIL	Participation sur la convention ADIL														
1-4 Requalification d'espaces publics	Analyse d'usages et de fonctionnalités avec démarche participative																		
	Côté 73 : passage source saint Félix + place de la liberté + rue des abattoirs au niveau du local jeunes																		
	Chantier en cours : place du 19 mars parking pôle santé 38	240k€ 350k€																	
	Place théâtre de verdure 38+ rue des douanes	1,1 M€																	
1-5 Restauration des friches urbaines	Renaturation du parking de la Sabaudia	400k€	400k€																
	Identification de friches stratégiques pour accueillir des projets urbains structurants (suite du plan guide) : lien avec étude de gisement foncier																		
	Étude portage EPF sur Bâtiment SIAGA (38) + îlot garage Bard (73) + tènement Allagnat (73)																		



2- Dynamiser l'économie en centre-bourg

Fiche action	Activités	Budget global/MO	PDB 38	PDB 73	VDD	CCVG	Autres partenaires	2023				2024				2025			
								T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
2-6 Lutte contre la vacance de locaux d'activité	Aide à la modernisation des commerces du centre-bourg		budget annuel 5000€	budget annuel 5000€	Aide PVD	Aide PVD budget 25000€	Région AURA LEADER ?												
	Création d'un poste de manager de centre-ville pour porter la stratégie de redynamisation commerciale	50 000€/an MO PDB73	60%	40%	Subvention	Subvention	CMA+CCI LEADER												
2-7 Renforcement de l'offre touristique	Réflexion sur d'un point d'information touristique combiné à une boutique éphémère et un relais Poste dans un local commercial en Savoie (Place des services)	MO PDB73					LEADER Groupe La Poste												
	Diversification de l'offre de restauration, d'hébergement et de loisirs coordonnée par le manager de centre-ville																		
2-8 Reconfiguration de l'offre commerciale et artisanale non sé-	Etude de repositionnement du marché forain + accompagnement à l'installation du marché	5 000 €	60%	40%			CMA+CCI LEADER												

3- S'engager dans la transition écologique et énergétique

Fiche action	Activités	Budget global/ MO	PDB 38	PDB 73	VDD	CCVG	Autres partenaires	2023				2024				2025					
								T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
3-9 Amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal et intercommunal	Adhésion au CEP		4000€/an sur 3 ans	1500€/an sur 4 ans			SDES TE38														
	Réhabilitation + extension Val Guiers Ado des salamandres	MO CCVG				En cours de chiffrage	FEDC														
	Rénovation énergétique bâtiment tertiaire Pravaz	MO CCVG				En cours de chiffrage	Fonds vert														
	Salle des fêtes + bibliothèque Sabaudia 73	MO PDB73		2M€			DETR + Fonds vert														
	Local commercial 19 rue de l'hôtel de ville	MO PDB73			100k€			DSIL + fonds vert													
	5 logements groupe scolaire Allobroges	MO PDB73			En cours d'évaluation		DETR + DSIL + fonds vert														
	Éclairage public Isère	MO PDB38		65k€				TE38 à 60%													
	Éclairage public Savoie	MO PDB73						SDES													
Étude de faisabilité Réseau de chaleur urbain	15 000 € MO PDB38						ADEME à 70% FEDER sur travaux														

3-10 Franchise-ment du Guiers	AMO études	15 000€ MO PDB 38+73						Fonds vert										
	Pont urbain (construction + étude)	1,6M€ + 160 k€ études MO PDB38+73						FEDER+DSIL DPT38(travaux pistes cyclables) +DPT73 (?)										
	Passerelles piétons (construction + étude)	600k€ + 60k€ études MO PDB38+73	60%	40%														
	Passerelle modes doux (construction + étude)	870k€+87k€ études MO PDB38+73																
	Pont sans voitures	4 000€/an	60%	40%				ADEME AVELO2 50%										
	Sensibilisation plan mobilités douces	5 000 €						ADEME AVELO2 50%										
3-11 Promotion des mobilités douces	Création réseau cheminement modes doux		60%	40%			ADEME AVELO2 50%											
	Travaux aménagements pistes cyclables	À évaluer dans l'étude mobilités						DPT 38 + DPT 73 (travaux pistes cyclables)										

4- Pérenniser les solidarités à l'échelle du bassin de vie

Fiche action	Activités	Budget global/MO	PDB 38	PDB 73	VDD	CCVG	Autres partenaires	2023				2024				2025					
								T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
TRIMESTRE																					
4-12 création d'une micro-crèche communautaire en centre-bourg	Diagnostic petite enfance en cours sur le territoire des VDD	MO VDD																			
	Construction d'une crèche intercommunale sur PDB73	MO CCVG				800 000€															
								CAF													
								DSIL CAF DPT 73													

5- Créer une dynamique collective

Fiche action	Activités	Budget global/MO	PDB 38	PDB 73	VDD	CCVG	Autres partenaires	2023				2024				2025			
								T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
							TRIMESTRE	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
5-14 Organisation d'un forum « ma ville de demain »	Forum grand public présentant les résultats du plan guide avec un salon sur les solutions de rénovation de l'habitat et du commerce et sur les mobilités	3 000 €	60%	40%															
5-15 Elaboration stratégie foncière	Etude gisement foncier dans le cadre de convention des 2 communes Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'acquisition foncière sur le long terme																		
5-16 Etude mobilité	Élaboration d'un plan de mobilité active en cohérence avec AVELO2 SMAPS et VDD	40 000 €	60%	40%	5 000 €	?													
5-17 Etude opérationnelle OPAH-RU	Identification des outils adéquats pour relancer l'habitat en centre-bourg	70 000 €	60% du reste à charge	40% du reste à charge	5 000 €														
5-18 Mobilisation de la boîte à outils ORT		3 500€ MO CCVG	25%	25%	25%	25%													

5-19 Etude d'aménagement urbain bords du Guiers	AMO pour étude d'opportunité + étude de faisabilité + programme d'opérations											
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Annexe 5 – Fiches Action

Légende fiches action
Niveau de priorité de 0 à 3 (3 étant prioritaire)
Niveau de maturité

0	1	2	3	4
Idée	Exploration	Piste d'action confirmée	Construction de l'opération	Opération prête à être lancée

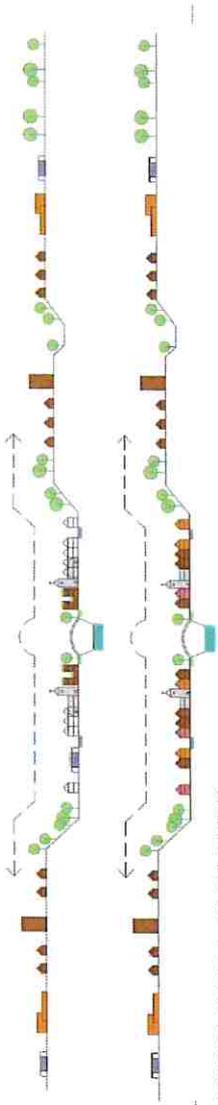
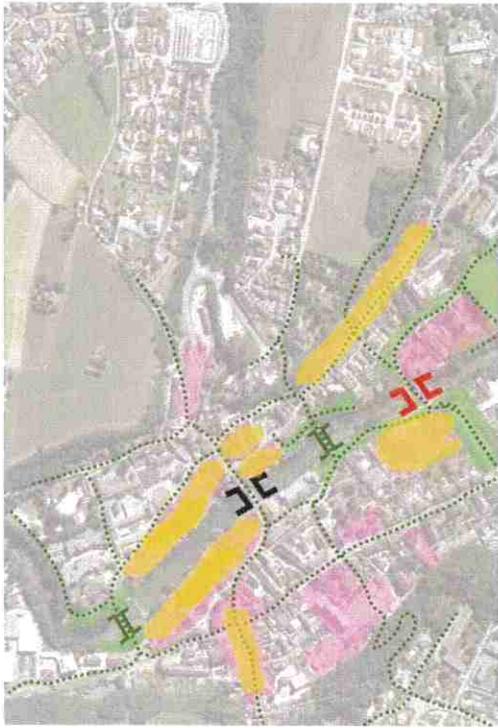
LUTTE CONTRE LA VACANCE DE LOGEMENT	
1-1	2
Orientation stratégique	Axe 1- Restaurer l'attractivité du centre bourg
Niveau de maturité	2,8
Niveau de priorité	Communes et interco
Maître d'ouvrage	Communes et interco
<p>Les 2 communes ont un taux de vacance très élevé (entre 12% et 15%). L'offre de logement est peu adaptée à la demande des jeunes actifs sur des petites surfaces et des séniors en terme d'accessibilité. Par ailleurs, on constate un taux élevé de sous occupation des logements (voir carte d'identité des communes annexe 1) ce qui confirme d'étudier le parcours résidentiel des habitants actuels et d'élaborer un parcours résidentiel adapté à de nouveaux habitants. Aussi, il est nécessaire d'agir à plusieurs niveaux afin de faire baisser ce taux de vacance en accompagnant les propriétaires à la remise sur le marché de leurs biens. Les pistes d'intervention suivantes ont été recensées et doivent faire l'objet d'une analyse de faisabilité quant à leur mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de la vacance en centre-bourg (localisation, état...) : cartographie des logements vacants grâce au fichier LOVAC et à un repérage terrain pour estimer l'état des logements ➤ Mesures incitatives : aides des VDD sur les actions du PLH en ajoutant un bonus/abondement communal pour du logement en centre-bourg ➤ Mise en place d'une permanence ADIL pour débloquer des situations de vacance liées à des raisons juridiques et accompagnement à la restructuration de copropriétés fragilisées (OPAH Savoie à renforcer si abondement de la commune) ➤ Animation d'un programme de traitement des copropriétés fragiles : faciliter le montage en vente d'immeubles à rénover. Tout porteur de projet est directement éligible aux aides de l'ANAH (public, parapublic ou privé). ➤ Elaboration d'un plan de communication pro-actifs vers les propriétaires <p>Cette fiche action nécessite des ressources financières et humaines à évaluer en collaboration avec les EPCI pour mettre en place une intervention sur l'habitat en centre-bourg. L'étude pré-opérationnelle OPAH-RU proposera des scénarios entre d'outils à mobiliser et de moyens financiers à engager</p> <p>Le plan guide a permis un repérage sur 4 secteurs stratégiques en renouvellement urbain comme présentés en annexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Secteur rue de pérouze : reconversion d'un linéaire de box/garages ➤ Secteur rue portes de la ville : locaux RDC vacants et habitat dégradé ➤ Secteur rue de belley/ passage Diogène dégradé et congestionné ➤ Secteur rue de Lyon (du 34 au 104) : habitat dégradé voire insalubre <p>L'étude de gisement foncier donnera des orientations sur la dureté foncière de ces secteurs et sur les îlots stratégiques à acquérir.</p>	
<p>Lien avec fiche action 1-2, 1-3, 2-1, 5-1, 5-4</p>	
Partenaires	<p>ANAH Accompagnement technique du Département de l'Isère EPORA, EPFL Savoie</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de la permanence ADIL dans le cadre d'une convention à évaluer Cout lié à la communication sur les actions mises en place Si subvention : coût de l'instruction des dossiers déléguée soit à l'EPCI soit à un opérateur
Plan de financement prévisionnel / définitif	Enveloppe études
Calendrier	Analyse de l'état de vacances : 1 ^{er} semestre 2023 Mise en œuvre des aides : 1 ^{ère} trimestre 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de vacance + de 2 ans Nbre de logements remis sur le marché/an

Plan global des secteur d'habitat à revitaliser

- LEGENDE**
-  Logements
 -  Commerces, artisanat
 -  Equipements
 -  Iles revitalisées
 -  Pont urbain existant
 -  Pont urbain à créer
 -  Passerelle piétonne à créer
 -  Liaison routière existante
 -  Nouvelle boucle de circulation
 -  Piétons, cycles
 -  Nouveaux espaces piétons



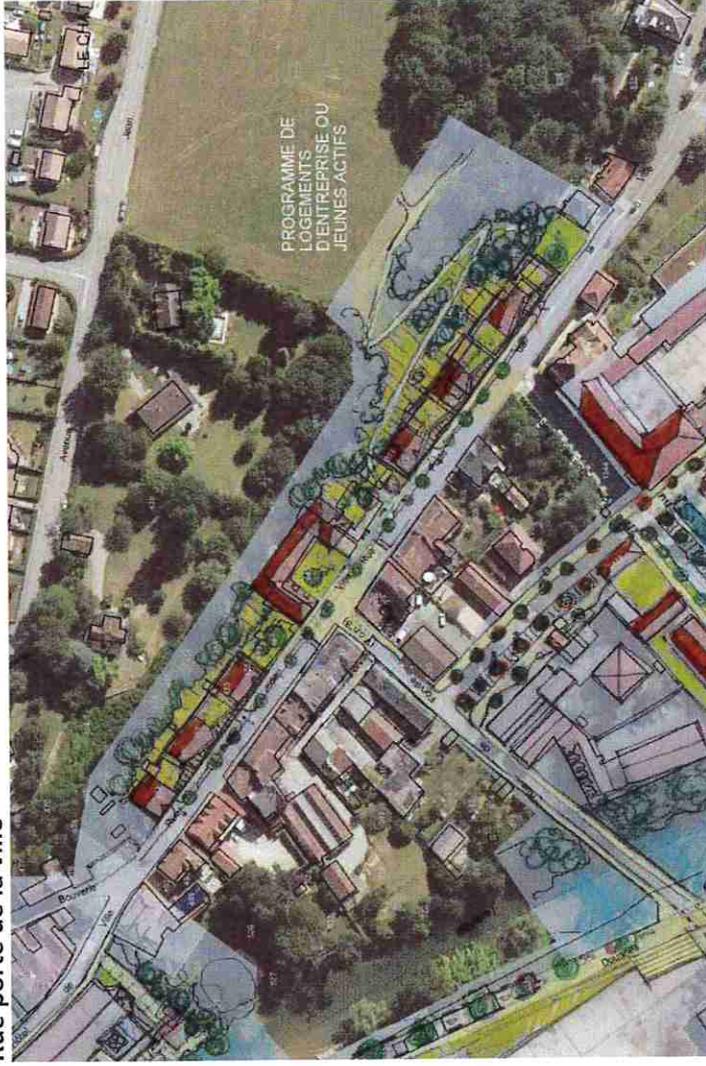
PROGRAMME du PLAN GUIDE

COMMUNE DE BEAUVENAY (43)
 COMMUNES LIMITROPHES ASSOCIÉES AU PLAN GUIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN"
RITZ ARCHITECTE

PLAN GUIDE - RESTITUTION - 01/03/2023
 PROGRAMMATION

Proposition d'intervention par secteur

Rue porte de la ville



PLAN DE COMPOSITION

COMMUNES DU PORT DE BEAUVOREY 73 40 39
ACCÈS À LA VILLE ET À LA NATURE
RITZ ARCHITECTE

PLAN GUIDE - RESTITUTION - 01/03/2023
PROBLÉMATIQUES URBAINES
105

Secteur Garage Bart



PLAN DE COMPOSITION

COMMUNES DU PONT DE BRAUNVOIRY 73 et 83
ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN COORDONNÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN"

ATTITUDE ARCHITECTE

PLAN GUIDE - RESTITUTION - 01/03/2023
PROBLÉMATIQUES URBAINES

09

Secteur rue de Belley (38)/rue pérouze (73)

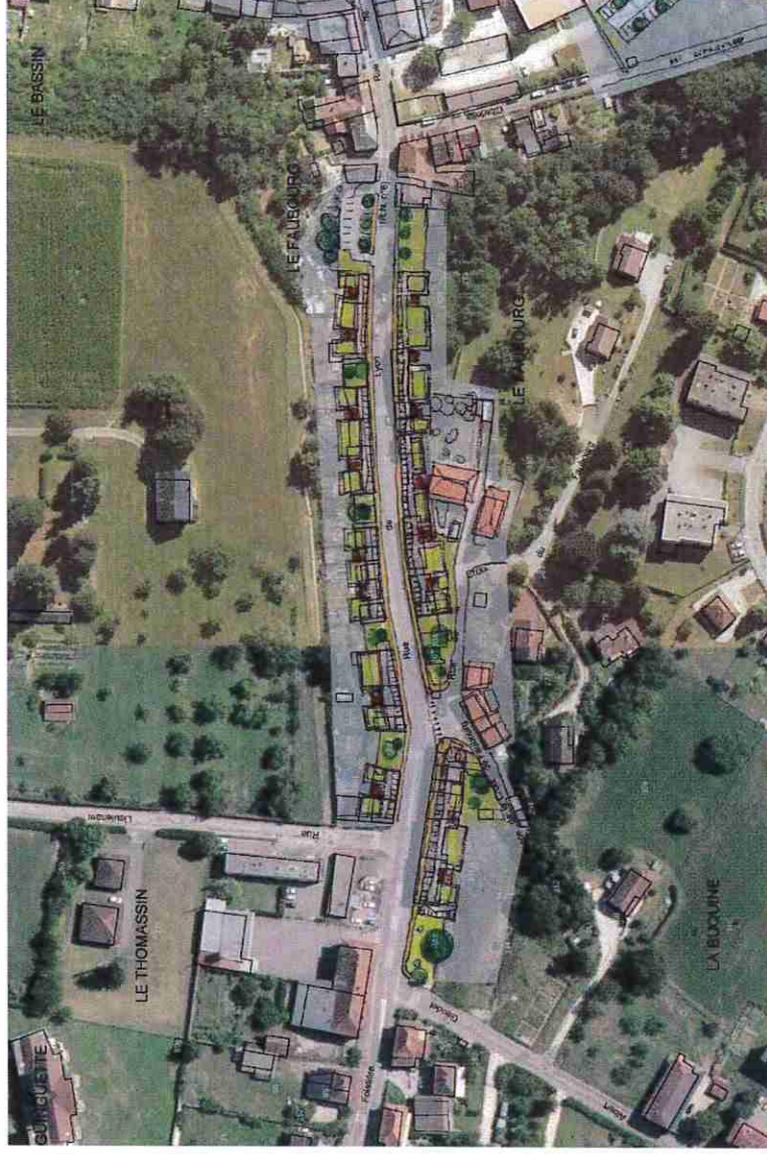


PLAN DE COMPOSITION

COMMUNES DU PAYS DE BEAUVOREN 73 41 31
ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION D'UN PLAN GUIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN"
RITZ ARCHITECTE
RIZ@RIZARCHITECTE.COM

PLAN GUIDE - RESTITUTION - 01/03/2023
PROBLEMATIQUES URBAINES
132

Secteur rue de Lyon (38)



PLAN DE COMPOSITION

PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES
ACCOMPAGNÉ PAR LA LABORATOIRE D'URBANISME "PETITES VILLES DE CRÉMAI"
RITZ ARCHITECTE

PLAN GUIDE - RESTITUTION - 04/03/2023
PROBLÉMATIQUES URBAINES
58

1-2 VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER	
Orientation stratégique	Axe 1- Restaurer l'attractivité du centre bourg
Niveau de maturité	2
Niveau de priorité	2,3
Maître d'ouvrage	Communes
L'objectif est d'inciter à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine privé non protégé par l'Etat au titre des Monuments Historiques et intégrer le patrimoine paysager du Guiers dans le tissu urbain	<ul style="list-style-type: none"> Etude patrimoniale et architecturale (suite du plan guide) : Les communes de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie souhaitent mieux connaître leur patrimoine architectural, urbain et paysager afin de disposer d'outils pour sa mise en valeur et d'un cadre pour sa conservation, sa restauration et sa réhabilitation. Cette étude a pour objectif d'aider les élus et les services de l'État (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) dans l'intégration de cette thématique au sein de leurs documents de planification ainsi que la définition et l'adoption d'un périmètre de protection adapté (PDA) commun aux 2 monuments historiques de la commune côté Savoie : Eglise des Carmes (classée), Maison Rivoire et passerelle des Carmes (inscrites). En outre, l'étude sera accompagnée de l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales à destination des porteurs de projet. Elaboration d'un Plan façade : production d'un référentiel et définition d'un périmètre et coupler avec la rénovation thermique des bâtiments Reconquête des bords du Guiers : définition d'un plan d'aménagement de cheminement et d'accès des bords du Guiers (suite du plan guide) en conjuguant avec l'enjeu de biodiversité engendré par la rivière Rénovation de l'église des Carmes 73 et du passage Saint Félix en vue de la construction de la passerelle piétons Elaboration d'un Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) pour harmoniser les règles sur les enseignes
Lien avec les fiches action 1-3, 1-4, 1-5, 2-7, 3-10,	
Partenaires	AGEDEN – ASDER - Fondation du patrimoine – ABF – SIAGA – Agence de l'eau - CNR
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses de fonctionnement sur les études et subvention accordées par les communes aux propriétaires dans le cadre du plan façade Budget AMO avec un opérateur sur plan façade et conseil 13 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude patrimoniale : 15 000€ avec cofinancement possible à 50% Plan façade avec Fondation du patrimoine
Calendrier	Etude patrimoniale et architecturale : nov - déc 2023 Plan façade : 1 ^{er} trimestre 2024 Rénovation église des Carmes : 4 ^{ème} trimestre 2024

	Reconquête bords du Guiers : 2024-2025 Elaboration d'un RLPI VDD : 4 ^{ème} trimestre 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbre de bâtiments ayant fait l'objet d'un ravalement de façade Nbre de dossiers instruits pour une aide au ravalement de façades et rénovation thermique
Annexes	Carte avec périmètre du plan façade à venir

1-3 ACCOMPAGNEMENT A LA REHABILITATION DES LOGEMENTS PRIVES	
Orientation stratégique	Axe 1- Restaurer l'attractivité du centre bourg
Niveau de maturité	1
Niveau de priorité	2,8
Maître d'ouvrage	Communes + interco
<p>Le centre-bourg est confronté à un parc ancien (entre 1946 et 1990 36% dans le 38 et 50% dans le 73) et des petites copropriétés dont les logements ne sont plus adaptés (absence d'extérieurs, accessibilité réduite, pas d'ascenseur, pas de stationnements résidentiels, pas de local à vélos). Ces éléments seront à confirmer dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle de l'habitat qui va être lancée début 2023 ainsi que le repérage des copropriétés à accompagner prioritairement</p> <p>L'accompagnement des bailleurs privés pourrait se concrétiser selon 2 orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Conseil architectural et technique pour la réhabilitation en lien avec le plan façade ➢ Mesures incitatives : aides VDD Rénov avec éventuel abondement de la commune ➢ développer la fréquence des permanences ma prime rénov avec ASDER et AGEDEN ➢ organisation d'un salon des solutions pour sensibiliser les propriétaires à la rénovation de leur biens (en lien avec le forum « ma ville de demain ») <p>Les communes pourraient proposer ces services dans le cadre d'une convention avec des partenaires.</p> <p>Cette action est à relier avec la fiche action 1-1, 1-2 et 5-4</p>	
Partenaires	ADIL : offre de service ANAH conseil et cofinancement ABF : conseil et cahier des charges pour le conseil architectural et technique Interco expertise technique et cofinancement ?
Dépenses prévisionnel/définitif	AMO conseil architectural et technique à évaluer Coût des permanences supplémentaires
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fondation du patrimoine
Calendrier	Convention ADIL : 3 ^{ème} semestre 2023 Accompagnement/conseil architectural et technique : 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbre de rdv pour l'accompagnement des copropriétaires Nbre de copropriétés restructurées Nbre de Denormandie actionnés

Annexes

Cahier des charges Soliha pour exemple

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

1-4

Axe 1- Restaurer l'attractivité du centre bourg

3

Orientation
stratégique

Niveau de maturité

1,7

Maître d'ouvrage

COMMUNES

Afin de rendre le centre-bourg plus attractif, les communes se doivent d'offrir aux habitants et aux touristes un cadre de vie de qualité favorisant la déambulation, la convivialité et le lien social. Rendre l'espace public au piéton et aux mobilités douces, l'apaiser, le verdir et surtout limiter la voiture seraient les recettes d'une urbanité renouvelée. Enfin, 8 personnes sur 10 souhaitent vivre à côté d'un espace vert sachant que ces espaces sont bénéfiques pour la santé.

Les espaces publics sont partout : rues, voiries, trottoirs, parcs, jardins, squares, agoras, salles polyvalentes, parkings ou forêts. Lieux de circulation pour certains, lieux de rencontre et de flânerie pour d'autres, ces espaces sont au centre de nos vies urbaines. Ensuite, l'adjectif « public » signifie qu'il est (censé être) ouvert à tous, de jour comme de nuit, gratuitement. L'espace public est donc un espace physique commun, aménageable, qui sert de support à diverses activités et qui accueille une vie sociale

L'enjeu est de faire cohabiter les piétons de tous âges, les voitures et la végétation et de penser leur réaménagement à l'aune du réchauffement climatique en poursuivant les objectifs suivants :

- Analyse d'usages et de fonctionnalités (suite du plan guide) : qui fréquente quel espace public et comment les habitants l'utilisent
- Réintroduction de la nature en ville pour créer des îlots de fraîcheur et à plus long terme permis de végétaliser
- désimperméabilisation pour éviter les puits de chaleur, plantation d'arbres sur les espaces de stationnements,
- Piétonnisation (suite du plan guide) pour une meilleure qualité de vie et cheminements piétons entre les espaces incitant à la déambulation
- Repenser le mobilier urbain favorisant la déambulation et les usages du quotidien (commerces et services publics) et de détente/loisir

Après la fin du réaménagement de la place Carouge (73), le réaménagement de la place du 19 mars (38) a été lancé à l'occasion de l'ouverture prochaine de la médiathèque. La construction du pôle santé 38 derrière l'hôtel de ville a permis de lancer l'aménagement d'un parking à l'usage des usagers du pôle santé.

En lien avec le scénario de construction du pont urbain et des passerelles, les espaces publics à réaménager en priorité sont les suivants :

- Réaménagement place de la liberté/mail lavoir
- Création d'un espace vert à l'occasion de la rénovation/extension du local Val Guiers ado rue des abattoirs et dans la perspective de la construction de la passerelle modes doux
- Renaturation et désimperméabilisation du parking de la Sabaudia (73) en complément de la rénovation de la salle des fêtes
- Réaménagement de la place du théâtre de verdure dans la perspective de la reconstruction de la friche manufacture (projet de 150 logements) et de la construction du pont urbain en remplacement de la passerelle modes doux

<p>D'autres secteurs nécessitent d'être repensé dans le cadre soit d'un réaménagement soit d'une création et se feront dans une seconde phase à partir de 2025 comme :</p> <p>Côté 38 : Parvis de l'église Saint-Clément et ses abords, Place devant école Lucien Morard, Place du bourg neuf</p> <p>Côté Savoie : création d'un parc urbain (73) sur le terrain classé ZN voisin de l'EHPAD privé des Augustines</p> <p>Lien avec fiches action 1-2, 2-3, 3-2, 3-3</p>	
Partenaires	AMO architecte en chef, ABF
Dépenses prévisionnel/définitif	Pour 2023/2024 parking sabaudia : 400 k€ les autres réaménagements doivent faire l'objet d'un chiffrage
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds vert à hauteur de 50%
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement place de la liberté/mail lavoir 2^{ème} trimestre 2024 • Création d'un espace vert rue des abattoirs 4^{er} trimestre 2023 • Renaturation et désimperméabilisation du parking de la Sabaudia (73) : 2^{ème} trimestre 2024 • Réaménagement de la place du théâtre : 3^{ème} – 4^{ème} trimestre 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nbre d'espaces publics réaménagés</p> <p>Nbre d'arbres plantés</p> <p>Evolution de la Superficie désimperméabilisée en centre-bourg</p> <p>Superficie d'espaces verts créés</p> <p>Nbre d'hôtel à insectes + spirales + nichoirs installés</p> <p>Nbre de permis de végétaliser accordés</p>
Annexes	



PLAN DE COMPOSITION

LES SERVICES DU DÉPARTEMENT DE BRUXELLES EN F.R.A.S. DE
 COORDINATION POUR L'AGILISATION D'UN PLAN GUIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "PETITES VILLES DE BIENÊT"
RITZ ARCHITECTE
ARCHITECTES ASSOCIÉS: BRUNO VAN DEN BROUCKE - PHOTOGRAFIE: PHOTON

PLAN GUIDE - RESTITUTION - 01/03/2023
 PROJET - FORMALISATION
 51

RESTAURATION DES FRICHES URBAINES	
1-5	2
Orientation stratégique	Axe 1- Restaurer l'attractivité du centre bourg
Niveau de maturité	2
Niveau de priorité	2,2
Maître d'ouvrage	Communes
<p>Pour lutter contre l'artificialisation des sols et pour redynamiser le marché du logement en centre-bourg, les communes doivent s'appuyer sur le potentiel des friches situées en centre-bourg.</p> <p>Définition d'une friche par l'ADEME : « Situé en milieu urbain, il s'agit d'un terrain bâti ou non qui peut être pollué. Sa fonction initiale ayant cessé, le site de taille extrêmement variable demeure aujourd'hui abandonné, voire délabré. »</p> <p>Outre l'objectif « zéro artificialisation nette » fixée par la loi, la requalification de ces terrains abandonnés est, souvent une opportunité pour redonner de l'attractivité au territoire et développer des projets urbains essentiels et/ou innovants. Mais il faut, en amont, bien étudier la question, maîtriser la connaissance du foncier et déterminer dans quel document d'urbanisme l'inscrire. Cet état des lieux doit permettre de quantifier et qualifier la demande afin d'aboutir à des projets répondant aux préoccupations locales.</p> <p>Réhabiliter les friches urbaines au service de la sobriété foncière, c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Privilégier la reconversion de l'existant et le recyclage foncier pour l'extension urbaine. ➤ Revitaliser un espace disponible souvent situé en cœur de ville ou de bourg ou à proximité immédiate du tissu urbain ➤ Redonner de la valeur au patrimoine bâti ➤ Prévenir les risques sanitaires et environnementaux d'éventuels sols pollués. <p>La démarche pour la reconversion des sites en friches</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Identification des sites en friche <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pré-repérage de friches potentielles ➤ Qualification/vérification des friches potentielles ➤ Classification des friches 2- Détermination des potentiels de mutabilité <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des besoins du territoire ➤ Identification des contraintes ➤ Détermination de futurs usages possibles <p>Une première identification pour accueillir des projets urbains structurants a permis de localiser 3 friches : manufacture des tabacs (38), champ de tir (38), garage Fiat (73). Cet inventaire est à confirmer avec les EPF dans le cadre de l'étude de gisement foncier. Une étude prospective pourra être menée quant à l'usage futur des friches.</p> <p>Sur ces sites, l'intervention publique est recommandée si l'initiative privée n'a pas abouti, avec du portage EPF et en actionnant le fonds vert. Les communes peuvent avoir recours aux outils juridiques comme la déclaration d'utilité publique et le droit de préemption urbain.</p>	

D'autres bâtiments stratégiques pourraient faire l'objet d'une étude plus poussée par les EPF, comme :

- Ilot 11 rue Alexandre Dumas (ancien bar le Farou),
- Pharmacie place de la république (déménagement au pôle santé)
- Bâtiment du SIAGA/SIEGA 27 av Charles Gabriel Pravaz
- Tènement Allagnat 5 impasse de Forville

En fonction des friches ciblées, un travail sur le projet à implanter sur ces friches sera mené.

[Lien avec fiches action 1-4, 5-15, 5-17, 2-6](#)

Partenaires	EPORA et EPFL de Savoie
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fond friche/fonds vert si acquisition foncière
Calendrier	Etude gisement foncier : mars 2023 à septembre 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projet sollicitant le fonds friches sur le centre-bourg Nbre de projet faisant appel au portage EPFL
Annexes	

LUTTE CONTRE LA VACANCE DE LOCAUX D'ACTIVITES

2-6

Orientation stratégique Axe 2- Dynamiser l'économie du centre-bourg

Niveau de maturité 3

Niveau de priorité 2,6

Maître d'ouvrage Communes

Avec un taux de vacance commerciale de plus de 30%, les communes réfléchissent à la mise en place de mesures et coercitives pour y remédier sur leur centre-bourg. Pour lutter contre ce taux de vacance, une stratégie va être élaborée et mise en œuvre par un manager de centre-ville dont le poste va être créé dans le 1^{er} semestre 2023. Le manager de centre-ville sera chargé d'animer et mettre en œuvre les 4 volets ci-dessous en trouvant un juste équilibre entre mesures coercitives et incitatives

Actions d'urbanisme, réglementaires et fiscales

- Définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat avec délibération
- Cartographie des locaux vacants
- Taxe sur les locaux vacants

Actions économiques et foncières

- Observatoire des locaux et des valeurs immobilières et locatives, suivi des DIA
- Bourse aux locaux commerciaux à partir de la base AGDE (CRM)
- Réflexion sur le changement de destination de cellules commerciales
- Aides aux travaux d'implantation et de rénovation sur la base de la convention de la Région AURA/VVD/ CCVG + abondement des communes (à définir)
- Accompagnement des commerçants sur reprise/transmission et porteurs de projet en partenariat avec les réseaux existants (chambres consulaires et autres partenaires institutionnels)
- Remembrement de locaux commerciaux et artisans à définir,
- Identification d'une cellule commerciale pour installer une boutique test dans le cadre de l'étude de gisement foncier

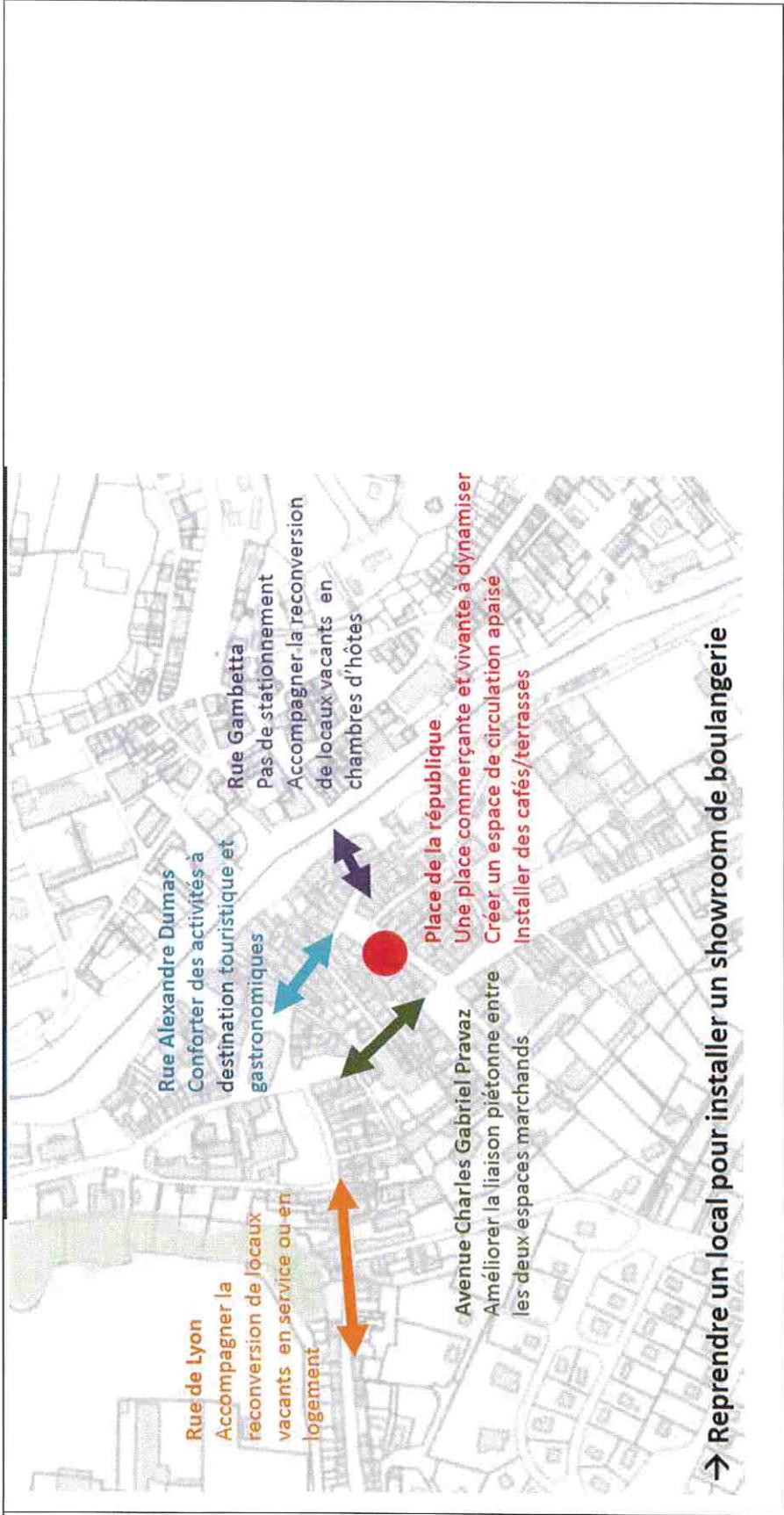
Actions d'animation :

- Boutiques éphémères, lieux polyvalents (commerce, service, culture),
- Repérage et accompagnement des porteurs de projets
- Digitalisation en partenariat avec les chambres consulaires et les EPCI
- Travail de marchandage sur les enseignes et vitrines

Maîtrise foncière (en lien avec l'étude de gisement foncier)

- Mobilisation des EPFL (foncières commerciales) à solliciter : pré portage, pré aménagement
- Rachat d'îlot par la collectivité ou à un opérateur délégué

<ul style="list-style-type: none"> Portage du commerce par la collectivité et mise en location selon des conditions favorables à des porteurs de projets ou gestion par un tiers avec différents types de bail et de boutique test à explorer <p>Dans l'attente du recrutement du manager de centre-ville, les communes et EPCI vont élaborer un dispositif d'aide conjointe aux travaux complémentaire de l'aide régionale en faveur des commerçants et artisans localisés dans le périmètre du centre-bourg.</p> <p>Sur l'accompagnement des commerçants et artisans pour la redynamisation, la reprise/transmission et installation, une convention de partenariat avec les chambres consulaires est en cours d'étude afin de définir les modalités d'aide.</p> <p>Le manager de centre-ville aura pour mission d'élaborer un observatoire des locaux vacants de centre-bourg, d'accompagner les porteurs de projet à leur installation, d'instruire des dossiers d'aide et d'accompagner mais aussi de communiquer sur cette offre auprès des commerçants et artisans et de proposer des animations en collaboration avec les commerçants et artisans. Des rencontres avec les acteurs économiques du centre-bourg sont envisagées afin de mieux définir les besoins et d'exposer les aides dont ils peuvent bénéficier afin de leur mettre à disposition un guichet unique.</p>	<p>Les actions d'aménagement qui sont abordées dans la fiche action 1-4 permettront d'engager la redynamisation du commerce en centre-bourg comme : signalétique, voirie et espaces publics : sens uniques et élargissement des trottoirs, cheminement piétons et cyclable, espaces publics (terrasses)</p> <p>Partenaires EPCI - CCI – CMA – foncière de redynamisation (réflexion en cours sur le territoire) - Région AURA – Réseau Initiative – AURA entreprises – UCAP Université Savoie Mont-Blanc : stagiaire du DU manager de centre-ville</p> <p>Dépenses prévisionnel/définitif Recrutement d'un manager de centre-ville mutualisé entre les deux communes mais porté et logé par PDB73 : 50 000€ Subvention des communes par abondement pour rénovation de cellules commerciales : 5000€ par commune en 2023 Accompagnement des commerçants sur le volet transmission/reprise et accompagnement aux porteurs de projets :</p> <p>Plan de financement prévisionnel / définitif Accompagnement des commerçants sur le volet transmission/reprise et aux porteurs de projets : 30% CMA/CCI Poste manager de centre-ville : LEADER sur l'animation</p> <p>Calendrier Vote d'une délibération sur les subventions travaux au 4^{ème} trimestre 2023 Recrutement manager centre-ville 2^{ème} semestre 2023</p> <p>Indicateurs de suivi et d'évaluation Taux de vacance de locaux commerciaux Nbre de dossier d'aide aux travaux instruits Nbre d'ouverture de commerce Nbre d'animations commerciales organisées</p> <p>Annexes carte des locaux d'activité vacants (étude gisement foncier) profil de poste manager de centre-ville + délibération création du poste</p> <p>Analyse SEMAEST plan de marchandisage Pont de Beauvoisin 38</p>
---	--



RENFORCEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE	
2-7	
Orientation stratégique	Axe 2 - Dynamiser l'économie du centre-bourg
Niveau de maturité	1
Niveau de priorité	?
Maître d'ouvrage	?
	<p>Pont de Beauvoisin bénéficie de l'attractivité de sites touristiques de loisirs nature comme le lac d'Aiguebelette, le massif de la Chartreuse, le Guiers, la Viarhona et culturel comme les châteaux du Dauphiné.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse des recettes issues de la taxe de séjour sur Vals du Dauphiné et Avant-pays savoyard ➤ Analyse du schéma directeur touristique sur les vals du Dauphiné et de la stratégie de développement touristique de l'Avant-Pays Savoyard <p>Pistes d'actions possibles à moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire de Pont de Beauvoisin une destination avec un projet touristique phare comme le projet d'une résidence hôtelière sur l'OAP du centre-ville ➤ Définir un maillage de l'information touristique en fonction de moyens à disposition avec une réflexion sur le devenir de l'office du tourisme <p>Les élus municipaux s'orienteraient sur un point d'information touristique couplé à une conciergerie (dont relais La Poste) grâce à l'opportunité d'un local communal libéré côté 73 dont la localisation sur la rue de l'hôtel de ville est stratégique. Ce local pourrait aussi accueillir le bureau du manager de centre-ville et une boutique éphémère.</p> <p>Enfin l'offre de restauration est très réduite et n'est pas tournée vers le tourisme mais plutôt habitants du territoire malgré tout limité. L'offre d'hébergement aussi bien touristique que d'affaire est presque inexistante (1 seul hôtel au niveau de la gare SNCF). L'offre de restauration est peu diversifiée se limitant en centre-bourg à de la restauration rapide en grande partie à destination des scolaires. La recherche de porteurs de projet de restauration et d'hébergement pourrait être portée par le manager de centre-ville. Un repérage d'emplacements pour ce type d'activité pourra être mené grâce à l'étude de gisement foncier et une démarche d'acquisition foncière par les communes pourra être envisagée afin de proposer des loyers attractifs pour ce type d'activités en activant la solution location/gérance avec option d'achat.</p> <p style="color: red;">Lien avec fiche action 1-2, 1-4, 2-6, 2-8, 3-11, 5-15</p>
Partenaires	Groupe La Poste, Offices de tourisme et EPCI
Dépenses prévisionnel/définitif	Réaménagement du local RDC communal (73) rue de l'hôtel de ville: 100 000€ voir fiche 3-9
Plan de financement prévisionnel / définitif	

Calendrier	1 ^{er} semestre 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Annexes	

RECONFIGURATION DE L'OFFRE COMMERCIALE ET ARTISANALE NON SEDENTAIRE

2-8

Orientation stratégique Axe 2 - Dynamiser l'économie du centre-bourg

2

Niveau de maturité 2

Maître d'ouvrage Communes

Actuellement, le marché forain a lieu à PDB38 le lundi matin, localisé place du bourg neuf et sur l'avenue Gabriel Pravaz. Le marché est en perte de vitesse, les élus déplorent une offre assez peu qualitative, une localisation et un créneau à repenser. Pour alimenter la réflexion des élus sur le repositionnement du marché forain, un audit du marché pourra être réalisé selon les modalités suivantes :

1- Enquête auprès :

- des non-sédentaires : attentes ? besoins ? contraintes ?
- des clients du marché : niveau de satisfactions, attentes sur l'offre, les horaires, la localisation...Zone de chalandise réelle du marché.
- Des commerçants sédentaires : marché actuel est-il générateur d'un flux de clients ? quels sont les impacts du marché sur leur activité
- des non-usagers (via l'enquête ménage de la CCI ?). Pourquoi les habitants de Pont ne fréquentent pas le marché, fréquentent-ils un autre marché ?
- des producteurs locaux : leurs attentes et leur difficultés, le potentiel et disponibilité

2- Etude de positionnement du marché

- Diagnostic du marché actuel selon une analyse AFOM
- Faut-il compléter le marché actuel avec un autre marché en produits locaux, fermiers, plutôt le soir et côté Savoie ? Ou le remplacer ?
- Quelle est l'offre de marchés forains et marché de producteur sur le territoire dans un rayon de 15km
- Quel type de label proposer ? (ex du marché fermier, marché de producteurs locaux

Ce projet pourra être mené par le manager de centre-ville.

Lien avec fiches action 1-4, 2-7

Partenaires EPCI, CMA, CCI, Chambre d'agriculture (marque marché fermier), syndicat national des commerçants non sédentaires, fédération des marchés de producteurs, association M ton marché – Lycée Val d'Ainan – AMAP lycée Pravaz

Dépenses prévisionnel/définitif Etude : entre 5000 et 8000€

Plan de financement prévisionnel / définitif



Calendrier	1 ^{er} trimestre 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbre de producteurs rencontrés Nbre d'emplacements réservés
Annexes	

3-9 AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL ET PRODUCTION D'ENR

Orientation stratégique Axe 3 – s’engager dans la transition écologique et énergétique

Niveau de maturité 2

Niveau de priorité 1,6

Maître d’ouvrage Communes et Interco suivant les bâtiments concernés

➤ **Adhésion au Conseil en énergie SDES et TE38**

Réalisation le suivi et l’analyse des consommations d’énergie /dépense /émissions de gaz à effet de serre sur les bâtiments communaux et l’éclairage public.

Dans un premier temps, le technicien récupère les factures d’énergie (combustible et électricité) des bâtiments communaux et éclairage public.

Ensuite lorsque les factures sont récupérées et intégrées à l’outil de suivi, le technicien fait le point avec la commune sur ses projets passés, en cours et à venir en terme de rénovation afin de connaître les grands projets du mandat.

Puis il visite les bâtiments communaux en ciblant les bâtiments prioritaires via les consommations déjà récupérées. Le but de la visite est de connaître la constitution des bâtiments (isolation et épaisseur ; type de menuiseries...) et leur fonctionnement (type de chauffage, régulation associée...). Si des problèmes de chauffage sont déjà détectés, il peut procéder à des enregistrements de températures qui permettront de voir si le chauffage fonctionne correctement et de proposer des optimisations. Il peut également réaliser des thermographies de bâtiments (intérieure/extérieure sur enveloppe du bâtiment et sur les systèmes de chauffage) afin de vérifier l’isolation du bâtiment et le bon fonctionnement du chauffage.

Suite à la visite et à l’analyse des factures, il présente à la commune le suivi de ses consommations d’énergie ainsi que des préconisations d’améliorations à court, moyen et long terme. Cela permet à la commune de mettre en place une politique de rénovation de son patrimoine.

Actuellement, 15 communes VDD ont un CEP.

Concernant le décret tertiaire, le conseiller vérifie avec la commune les bâtiments assujettis, accompagne la commune dans le choix de l’année de référence en

fonction des années de facturation transmises et fournit à la commune les consommations à intégrer dans OPERAT. Il accompagne la commune dans la déclaration sur OPERAT (réponses aux questions uniquement) mais ne se substitue pas à elle.

➤ **Rénovation énergétique de bâtiments communaux :**

- salle des fêtes + ancienne bibliothèque 73 avec une analyse d’usage
- local commercial 19 rue de l’hôtel de ville 73
- 5 logements au-dessus du groupe scolaire 73
- Immobilier de Bureaux Pravaz (CCVG)
- Rénovation/extension du local Val Guiers Ado

➤ **Etude de faisabilité pour contrat réseau de chaleur urbain avec AGEDEX et ASDER**

➤ **Rénovation en cours de l’éclairage public sur les deux communes**

Partenaires	<p>SDES73 – TE38 pour le conseil en énergie partagée dont l'audit des bâtiment communaux</p> <p>ASDER – AGEDEN conseil sur les cofinancements possible pour les travaux + études de rénovation énergétique + étude réseau de chaleur</p> <p>Le bonus départemental (38) de 10% sur les opérations de rénovation énergétique peut être cumulable au % de financement classique des dossiers en dotation territoriale. Il s'agit d'une subvention octroyée que si les travaux engagés apportent des économies d'énergie de l'ordre de 40% (donc sur du bâti existant), sur la base d'une attestation faite grâce à un diagnostic énergétique.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Avec le SDES, la mission se déroule sur 4 années. Le coût de la mission pour Pont de Beauvoisin est de 0,60€/habitant/an (base de calcul population DGF de l'année en cours), ce qui représente avec la population de 2021, 1 260€. Actuellement 4 communes CCVG ont un CEP.</p> <p>Avec TE38, la mission se déroule sur 3 années. Le coût de la mission pour Pont de Beauvoisin est de 1,09€/habitant/an (base de calcul population DGF de l'année en cours), ce qui représente avec la population de 2021, 4 100€.</p> <p>Rénovation des bâtiments</p> <p>salle des fêtes + ancienne bibliothèque 73 = 2 M€</p> <p>local commercial 19 rue de l'hôtel de ville 73 = 100 k€</p> <p>5 logements au-dessus du groupe scolaire 73 : en cours d'évaluation</p> <p>Immeuble de Bureaux Pravaz 73 : en cours d'évaluation</p> <p>Local Val Guiers Ado</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etude de faisabilité réseau de chaleur = 15 000€</p> <p>Rénovation salle des fêtes = fonds vert + DSIL+ DETR</p> <p>local commercial 19 rue de l'hôtel de ville 73 = fonds vert</p> <p>Etude de faisabilité réseau de chaleur = 70% financé par l'ADEME</p>
Calendrier	<p>Présentation par les syndicats d'énergie du dispositif CEP en janvier 2023</p> <p>Vote d'une délibération sur le CEP en mars 2023</p> <p>Audit énergétique de la salle des fêtes Sabaudia : juin 2023</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nbre de bâtiments rénovés</p> <p>Economies d'énergie générées par les rénovations</p>
Annexes	

FRANCHISSEMENTS DU GUIERS

3-10 Orientation stratégique

Axe 3 – s’engager dans la transition écologique et énergétique

4

Niveau de maturité

2,4

Maître d’ouvrage

PDB38

Le pont François 1^{er} constitue un point de douane et le Guiers une frontière entre la France et la Savoie jusqu’en 1860 ce qui explique l’absence d’autre franchissement de cette rivière sur le territoire excepté à Saint Genix. Aussi, la circulation de transit est très dense sur le pont François 1^{er}. C’est devenu une nuisance pour les habitants, d’autant plus que les trottoirs sont très étroits. Les rez-de-chaussée des bâtiments en sortie de pont sur les deux rives sont par ailleurs marqués par un taux de vacance commerciale très élevé.

Le contexte qui influe sur le franchissement du Guiers

- Un coteau abrupt et densément boisé sur chacune des communes ;
- Un plateau de chaque côté du Guiers qui constitue de la réserve foncière et fait l’objet d’un étalement urbain avec majoritairement de la maison individuelle ;
- Un centre bourg dense avec du bâti en R+2 dégradé resserré autour du pont historique ;
- La large rivière du Guiers encaissée dans la traversée des communes et peu mise en valeur dans le centre-bourg ;
- 3 traversées du Guiers : le pont historique François 1^{er}, la passerelle modes doux au niveau de la friche manufacture, un pont routier en sortie de ville qui relie la ZA de la Baronnie à la gare SNCF.

La passerelle modes doux existante est peu fréquentée et peu confortable (oscillations), les cheminements doux pour y accéder étant confidentiels.

Enfin, le pont routier est marqué par une forte déclinaison, une vitesse à 70km/h, l’absence de piste cyclable et des cheminements piétons inconfortables. Cette configuration très routière ne laisse que peu de place au vélo et aux piétons.

Les deux communes partagent le constat d’une nécessité de revoir le plan de circulation et de desserte du centre-bourg, avec un enjeu fort des transports scolaires desservant la cité scolaire. Par ailleurs, il est nécessaire de revoir le sens de circulation en centre-bourg afin de fluidifier la circulation routière et de faciliter les modes doux

Le plan guide abonde dans ce sens, en recommandant 3 nouveaux franchissements du Guiers :

- Transformer la passerelle existante en un pont urbain avec un sens unique de circulation en lien avec le pont François 1^{er} qui passerait en sens unique.
- Création de 2 passerelles : l’une uniquement piétonne en centre-bourg reliant l’église 73 à la rue des douanes au sud de l’école et l’autre piétons/vélos en aval du saut au niveau du local jeunes (73) et du parking rue de Belley (38).

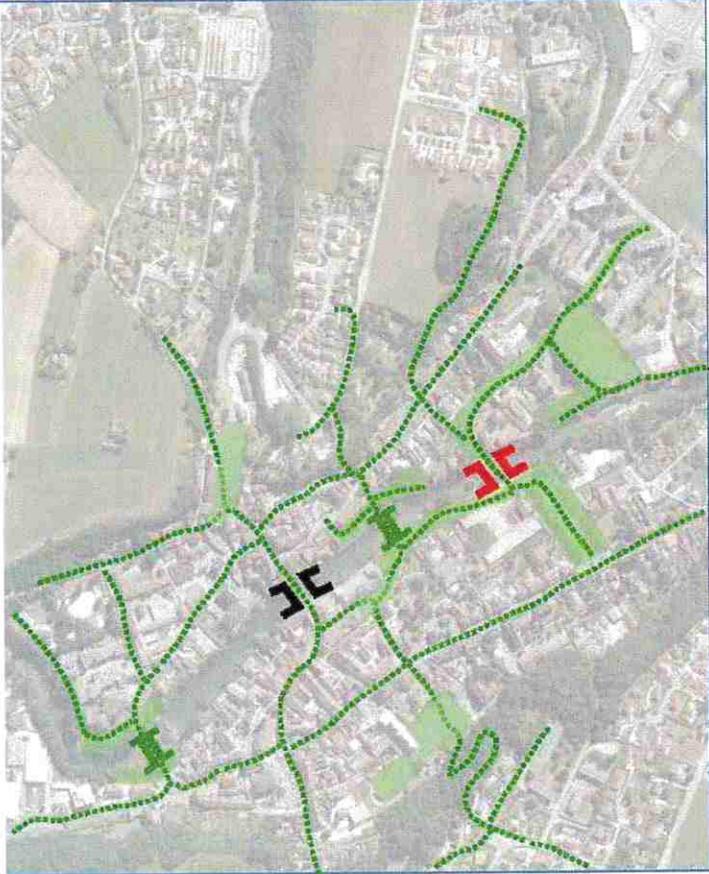
Ce scénario nécessite une étude préliminaire puis un avant-projet (loi MOP). Le sens de circulation et les aménagements favorisant les modes doux seront abordés dans l’étude mobilités qui sera lancée au 2^{er} trimestre 2023.

Enfin une maîtrise d’œuvre globale intégrant la requalification des espaces publics et voirie pour accueillir le pont urbain sera sélectionnée en co-maîtrise d’ouvrage PDB38 et 73.

Partenaires	SIAGA, Région AURA, DPT 38+73
Dépenses prévisionnel/définitif	Pont urbain : 1,6M€ + 160k€ d'études Passerelle piétons : 600k€ + 60k€ études Passerelle modes doux : 870k€ +87 k€ études
Plan de financement prévisionnel / définitif	DSIL + financement européens (LEADER ou FEDER) + mobi prêt de la Banque des territoires+ Départements
Calendrier	2 ^{ème} trimestre 2023 : lancement AMO pour l'élaboration du cahier des charges de maîtrise d'œuvre de ces ouvrages + élaboration d'un partenariat avec les différents financeurs et intervenants sur ce type d'ouvrage d'art 3 ^{ème} trimestre 2023 : phasage des ouvrages 4 ^{ème} trimestre : fin de l'étude mobilités et choix de la maîtrise d'oeuvre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des franchissements A définir dans le cadre de l'étude mobilités
Annexes	

LEGENDE

-  Logements
-  Commerces, artisanat
-  Equipements
-  Lots revitalisés
-  Pont urbain existant
-  Pont urbain à créer
-  Passage de piétonne à créer
-  Liaison routière existante
-  Nouvelle borne de circulation
-  Piétons, cycles
-  Nouveaux espaces paysagers



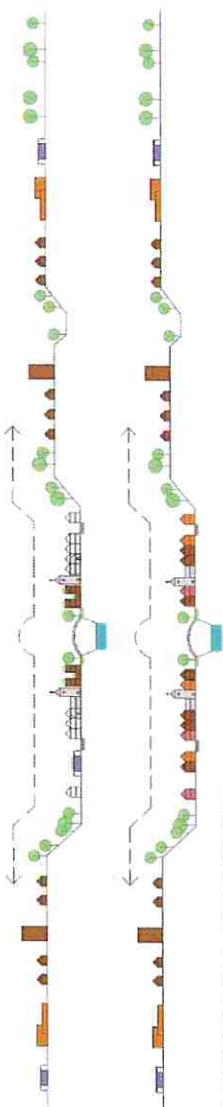
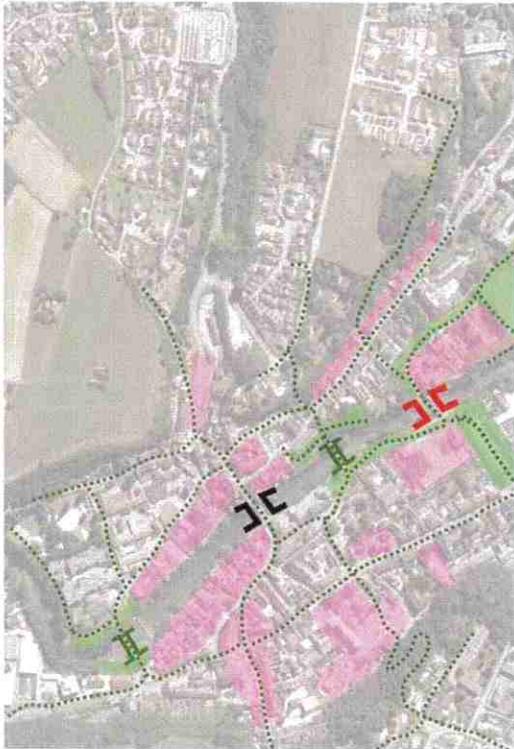
Nouveaux paysages urbains

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DÉPARTEMENTALES DES BÂTIMENTS
 ACCOMPAGNEMENT POUR L'IMPLEMENTATION D'UN PLAN D'ORDRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "PETIT ET MILIEU DE CHAMPIGNY"
RITZ ARCHITECTE
 ATELIER D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE PAYSAGE

PLANOUIDE - RESTITUTION - 0 1/12/2023
PROGRAMMATION
 38

LEGENDE

-  Logements
-  Commerces, artisanat
-  Equipements
-  Ilots réhabilités
- JC** Pont urbain existant
- JC** Pont urbain à créer
- JC** Passerelle piétonne à créer
-  Liaison routière existante
-  Nouvelle boucle de circulation
-  Pâtions, cycles
-  Nouveaux espaces paysagers



PROGRAMME du PLAN GUIDE

COMMUNES DU PONT DE BEAULOUISIN 73 4 29
 ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION D'UN PLAN GUIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "PETITES VILLES DES URBAIN"

RITZ ARCHITECTE

10 rue de la République - 73000 Chambéry - France - 04 78 33 11 11

PLAN GUIDE - RESTITUTION - 01/09/2023
 PROGRAMMATION

40

3-11

PROMOTION DES MOBILITES DOUCES

Orientation stratégique Axe 3 – s’engager dans la transition écologique et énergétique

3

Niveau de maturité

1,8

Niveau de priorité

Maître d’ouvrage PDB38

Part modale domicile/travail données INSEE 2018	PDB 38 En %	PDB 73 En %
Voiture	82,5%	81,2%
Transports en commun	5,3%	4,5%
Deux roues	0,8%	1,8%
Vélo	0,4%	0,6%
Marche à pied	6,2%	8,5%
Pas de déplacement	4,8%	3,5%

Constat : Absence de liaisons et cheminement modes doux entre les différents espaces attractifs des 2 villes.

Objectif : mobiliser les habitants des deux communes autour d’un objectif commun de promotion des modes doux : faire changer la perception du centre-bourg et les pratiques des courtes distances

La promotion des modes doux passe par deux orientations :

1. Sensibiliser par l’animation/événementsiels :
 - Organisation de Pont sans voitures, événement grand public en réinvestissant le temps d’une journée le centre-bourg par la déambulation piétonne et à vélo et sensibiliser les commerçants aux avantages de la piétonnisation du centre-bourg
 - Elaboration et mise en œuvre d’un plan mobilité scolaire via l’étude mobilité
2. Favoriser les déplacements modes doux par l’aménagement de cheminements et de mobilier urbain adaptés (plan guide + étude mobilités) grâce à la création d’un maillage

Lien avec fiches action 1-2, 1-4, 3-10, 5-14 et 5-16

Partenaires

SMAPS – VDD – ADEME – Agence éco-mobilités – Amis cyclo-pontois – ASPRA (club rando PDB)

Dépenses
prévisionnel/définitif

Enveloppe annuelle : 5000€ à 7000€ pour la sensibilisation
Création d’un maillage modes doux (ingénierie hors travaux) : 5000€
Aménagements à évaluer dans le cadre de l’étude mobilités

Plan de financement prévisionnel / définitif	AVELO2 ADEME à hauteur de 50%
Calendrier	Une première édition de Pont sans voitures a eu lieu en septembre 2022 et sera renouvelé en 2023. Il sera couplé avec le forum « ma ville de demain » Plan mobilité scolaire prévu au 4 ^{ème} trimestre 2023 Aménagements à définir dans le cadre de l'étude mobilité proposant différents scénarios opérationnels : 4 ^{ème} trimestre 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbre de kilomètres cheminement doux créés Nbre de kilomètres de pistes cyclables créés Nbre d'arceaux vélos installés Nbre d'élèves sensibilisés aux mobilités douces Nbre de séances de sensibilisation aux mobilités douces
Annexes	

CREATION D'UNE MICRO-CRECHE COMMUNAUTAIRE EN CENTRE-BOURG	
4-12	Axe 4 - Pérenniser les solidarités à l'échelle du bassin de vie
Orientation stratégique	
Niveau de maturité	3
Niveau de priorité	3 (CCVG)
Maître d'ouvrage	CCVG
<p>Territoire des Vals du Dauphiné</p> <p>Un diagnostic accueil petite enfance est en cours sur les Vals du Dauphiné. Les premières conclusions montrent les enjeux majeurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Une population assez significative de publics dits « fragiles » et particulièrement sensibles en cas de difficulté d'accès à une offre publique (2 crèches publiques sur les Vals du Dauphiné : Chimilin et La Tour du Pin) ➢ Depuis 2019 une augmentation de la demande qui se traduit particulièrement par un report sur les assistantes maternelles (4,5 enfants en moyenne par assistantes maternelles) dont la population pourtant continue de diminuer et une hausse du nombre d'enfants à garder ➢ Plusieurs micro-crèches privées qui donne accès à une offre collective complémentaire ➢ Une pression principalement reportée sur les assistantes maternelles ➢ Des alternatives qui diminuent ➢ Un report sur les assistantes maternelles (91% du mode de garde pour les enfants de 0 à 3 ans) avec une pression qui s'intensifie du fait de la diminution tendancielle du nombre d'assistantes maternelles ➢ Crèches publiques : environ 50% des demandes rejetées lors de la commission d'admission <p>Le diagnostic est toujours en cours sur l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire des Vals du Dauphiné.</p> <p>Territoire de Val Guiers</p> <p>Actuellement, il existe 32 places de crèche publiques sur la polarité de St Genix les Villages et 19 places sur la polarité de Pont de Beauvoisin. Considérant le déséquilibre territorial des présences de crèche publiques et le besoin constaté sur la polarité de Pont de Beauvoisin, la vétusté et l'inadéquation des crèches publiques intercommunales de « Graines d'Eveil » à Pont de Beauvoisin (Bâtiment La Quiétude) et à Domessin (Chef-lieu), un groupe de travail, animé en partenariat avec le CAUE de la Savoie, s'est réuni pour définir le nombre et l'implantation de nouvelles places de crèche sur la polarité de Pont de Beauvoisin. Aussi considérant les lieux d'habitation des familles comptant un ou des enfants de moins de trois ans sur la polarité de Pont de Beauvoisin (67 enfants à Pont de Beauvoisin, 63 enfants à Domessin, 48 enfants à La Bridoire, 52 enfants à St Béron, 7 enfants à Verel de Montbel), le Conseil communautaire a décidé sur proposition du groupe de travail et de la commission enfance-jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ la création de 11 nouvelles places de crèche portant le total de places de crèche publiques à 30 sur la polarité de Pont de Beauvoisin, ➢ la répartition des futures 30 places de crèche publiques en deux structures : <ul style="list-style-type: none"> - Une crèche de 12 places au centre-bourg Pont de Beauvoisin, - Une crèche de 18 places à Domessin. <p>Le choix de la localisation de la crèche de Pont de beauvoisin en centre-bourg se justifie par la présence de service enfance-jeunesse (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et d'une forte proportion de logements locatif. La décision de cette localisation a été validée après réception de l'avis des services de protection</p>	

maternelle infantile du Département de la Savoie.

Par ailleurs, le CIAS Val Guiers a demandé à la CCVG de prévoir le déménagement de la crèche communautaire qu'il héberge afin d'augmenter sa capacité d'accueil de personnes âgées dépendantes.

Partenaires	CAF - PMI
Dépenses prévisionnel/définitif	500 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	CAF : subvention et prêt à taux zéro Département 73 : forfait par place créée DETR
Calendrier	Recherche de terrain en cours
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Annexes	

5-14

ORGANISATION D'UN FORUM MA VILLE DE DEMAIN

Axe 5 – Créer une dynamique collective

2

Niveau de maturité

Niveau de priorité

Maître d'ouvrage

L'organisation d'un tel événementiel constitue un temps fort de concertation avec la population afin de les impliquer dans le programme d'actions. L'objectif de cette manifestation est double : partager la vision stratégique de revitalisation du centre-bourg à l'appui du plan guide et informer des aides accordées aux habitants sur l'habitat et les commerces.

Cette journée pourra s'organiser en 2 temps

- 1- Matinée dédiée à une balade urbaine animée par Atelier Ritz + atelier de partage du plan guide
- 2- Après-midi dédié à un salon des solutions réunissant les partenaires financiers et associatifs du type AGEDEN, ADIL, agence éco-mobilité CCI/CMA impliqués dans la revitalisation du centre-bourg sous forme de stands

Partenaires

Agence éco-mobilité, AGEDEN, ASDER, ADIL, France initiative, CAUE
+ associations impliquées sur les thématiques habitat, commerces, mobilités rénovation énergétique

asso réparation/promotion du vélo (Roue libre côté Savoie / Clavette côté 38? Ou encore la FUB) --> pour aller dans le sens de l'incitation aux modes doux + faire le lien avec pont sans voiture
- Unitoit pour l'habitat participatif

AGATE pourrait aussi participer à ce type d'événement sur les thématiques habitat, commerce, mobilité

3 000€

Dépenses prévisionnel/définitif

Plan de financement prévisionnel / définitif

Calendrier

Evénement à planifier en septembre 2023 en l'inscrivant avec Pont sans voiture

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Fréquentation + demande d'aide

Annexes

5-15

ELABORATION STRATEGIE FONCIERE

Axe 5 – Créer une dynamique collective

4

Orientation stratégique

Niveau de maturité

Niveau de priorité

Maître d'ouvrage

2,6

PDB38+73

Les deux communes souhaitent mettre en place une stratégie foncière afin d'enclencher un effet d'entraînement pour le renouvellement urbain du centre-bourg aussi bien sur l'habitat que sur les locaux d'activités. L'étude a pour but d'identifier les fonciers mutables, recyclables et densifiables pour répondre aux besoins en habitat et en économie sur le centre-bourg des deux communes, à plus ou moins long terme. Les sites identifiés feront l'objet d'une qualification approfondie permettant la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de stratégie d'acquisitions foncière et de maîtrise foncière. L'étude de gisements s'inscrit dans un contexte national de rationalisation de la consommation d'espaces depuis les lois Grenelle, renforcées par la loi ALUR : réduction de l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels par un développement privilégiant le renouvellement urbain et le recyclage du foncier et de lutte contre l'étalement urbain.

Cette étude, en proposant différents scénarios, donnera les outils aux élus pour définir une stratégie foncière locale pertinente à partir d'une lecture globale et synthétique des potentialités de mutations et densifications d'un territoire. Elle permettra d'anticiper et/ou de saisir une opportunité foncière, de préparer une opération de requalification foncière.

Périmètre et contour de l'étude :

L'étude porte sur les centralités des deux communes, dans le périmètre d'action défini par le plan guide comme suit

- Logements potentiellement insalubres et/ou vacants depuis plus de deux ans
- Locaux d'activités potentiellement vacants et/ou en friche depuis plus de deux ans
- Dents creuses au sein du tissu urbain
- Equipements publics non fonctionnels
- Friches économiques
- Unités foncières non bâties au sein des centralités (taille minimale à définir)
- Secteurs à enjeux, parcelles stratégiques identifiées par le plan guide (ou par les élus)

Collecte des informations techniques concernant les biens pré identifiés

- Surface des unités foncières et des biens bâtis : état physique
- Nature et ancienneté de la propriété
- Occupants/propriétaires des biens (le cas échéant)

Validation et enrichissement de ces informations par un travail sur site :

<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition des critères de caractérisation (scoring) avec les élus impliqués ○ Structuration de la propriété / dureté foncière ○ Etat du bâti (aspect, sécurité, pollutions potentielles) ○ Intérêt à agir au regard du plan guide ○ Hiérarchisation des tènements identifiés en terme de stratégie foncière <p>Présentation des priorités d'action identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des sites prioritaires et de leurs capacités constructives ○ Préconisations de mise en place d'outils d'intervention ○ Identification des stratégies foncières opérationnelles sur ces tènements 	
<p>Partenaires</p>	<p>EPFL Savoie et EPORA dans le cadre d'une convention pour établir une analyse de potentiels fonciers + ABF pour définir le périmètre délimité des abords (église de PDB73)</p>
<p>Dépenses prévisionnel/définitif</p>	<p>Convention avec EPORA et EPFL Savoie</p>
<p>Plan de financement prévisionnel / définitif</p>	
<p>Calendrier</p>	<p>Indiquer date de l'accompagnement EPORA/EPFL Etape 1 de février à avril 2023- Repérage du foncier Etape 2 d'avril à mai 2023- Classement des gisements par un scoring Etape 3 de mai à juin 2023 Hiérarchisation politique et scénarios opérationnels</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Nbre d'acquisitions foncières par an</p>
<p>Annexes</p>	

5-16		ETUDE MOBILITES	
Orientation stratégique	Axe 5 – Créer une dynamique collective		
Niveau de maturité	4		
Niveau de priorité	2,8		
Maître d'ouvrage	PDB38		
<p>Les communes Pont de Beauvoisin Isère et Savoie ont identifié l'enjeu des mobilités pour revitaliser le centre-bourg comme prioritaire. Une réflexion est donc lancée pour repenser les modes de déplacements pour se rendre au centre-bourg mais aussi pour circuler dans le centre bourg des deux communes. Ainsi le plan guide PDB38 de 2016 avait dressé les constats qui suivent et qui avaient amené à une modification de la circulation en centre-bourg Isère mais qui n'avait pas de continuité côté Savoie:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une omniprésence de la voiture en centre-bourg • Une expérience piétonne difficile et dangereuse • Un stationnement courte durée situé au cœur de l'espace commercial très peu respecté • Des espaces publics utilisés pour du stationnement résidentiel • Une forte densité du bâti en hyper centre, ne possédant pas de stationnement résidentiel induisant un report du stationnement résidant sur l'espace public • Une absence de liaisons et cheminement modes doux • Une gare déconnectée du centre-bourg • Un franchissement du Guiers contraint <p>Pour cela, l'action envisagée est de lancer une étude pour mieux comprendre la problématique des déplacements et d'introduire les mobilités actives en centre-bourg, en intégrant la liaison avec la cité scolaire (30 lignes de bus transitant dans le centre-bourg) et de la gare,</p> <p>Le déroulement de l'étude qui fera l'objet d'une consultation s'articule autour de 3 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Elaborer un état des lieux et rédiger un diagnostic en s'appuyant sur les études existantes et sur un travail d'actualisation. Ce diagnostic doit traiter de la mobilité dans le centre-bourg en ayant une attention particulière sur le sens circulation, les modes actifs et le stationnement mais aussi sur la connexion du centre-bourg avec la gare ferroviaire 2- Définir une stratégie globale autour de la mobilité tous modes confondus (transport en commun, circulation, stationnement, modes actifs, covoiturage...) et des propositions en terme de faisabilité pour des services de mobilité (navette, autopartage, vélo libre-service) 3- Rédiger un plan d'action opérationnel hiérarchisé avec des préconisations d'aménagement, prenant en compte les diverses maîtrises d'ouvrage, les budgets associés, ainsi que les délais de réalisation. <p>La fiche action 3-11 viendra compléter cette étude pour promouvoir les mobilités douces. Lien avec fiches action 1-2, 1-4, 3-10, 3-11</p>			

Partenaires	Deux schémas directeur vélo sont en cours sur le territoire, l'un coordonné par le SMAPS pour PDB 73 et l'autre par la communauté de communes des Vals du Dauphiné pour PDB 38 Département Isère pour le comptage de flux Agence éco-mobilités, ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	Enveloppe budgétaire estimée à 35 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	ADEME : 20 000€ BDT : 6 000€ CC Vals du Dauphiné : 5000€ CC Val Guiers : 3 000€ Commune PDB 73 : 1 000€
Calendrier	Rédaction du CCTP : décembre 2022 Lancement de la consultation : février 2023 Notification : avril 2023 Restitution finale : septembre 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Flux routiers Fréquentation gare Pistes cyclable créées ...
Annexes	

ETUDE OPERATIONNELLE OPAH-RU	
5-17	Axe 5 – Créer une dynamique collective
Orientation stratégique	3
Niveau de maturité	3
Niveau de priorité	3
Maître d’ouvrage	CCVDD
<p>Les 2 communes cumulent deux situations qui justifient de déclencher une étude OPAH-RU :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Insalubrité de l’habitat ➤ Fiches urbaines, vacance et vétusté des immeubles posant d’importants problèmes d’habitabilité <p>L’étude pré-opérationnelle permettra de préciser les conditions de mise en place d’un programme de revitalisation de l’habitat. La qualité de celle-ci conditionne pour une large part la réussite de la future opération. Elle vise à définir les problématiques et le périmètre d’une opération, de proposer une stratégie d’intervention en termes d’objectifs et de moyens à mobiliser. Cette étude est en lien direct avec l’étude de gisement foncier qui la précèdera et s’appuiera sur le projet urbain développé par le Plan Guide. Il s’agira aussi de cartographier les acteurs et de les mobiliser.</p> <p>L’étude opérationnelle doit faire apparaître de façon plus spécifique l’ensemble des données qui permettront de définir le contenu de l’OPAH-RU, ses objectifs particuliers, les actions à mener qui impliquent une intervention volontariste de la collectivité territoriale.</p> <p>Elle doit en particulier préciser les modes opératoires à mettre en place pour réaliser les différentes actions proposées, ainsi que les procédures juridiques nécessaires à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés : déclaration d’utilité publique (DUP) pour acquisition foncière, démolition, reconstruction, restauration immobilière, procédures relatives aux biens vacants et sans maître, en état manifeste d’abandon...</p> <p>Ses conclusions doivent permettre à la collectivité locale de mieux comprendre les raisons de la vacance, de préciser les objectifs, de choisir une stratégie d’intervention en matière d’habitat, en hiérarchisant les actions à engager et de prévoir les modalités de mise en oeuvre en cohérence avec les pouvoirs de police du maire, notamment sur l’habitat indigne.</p> <p>Les éléments attendus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l’explicitation des enjeux et des objectifs opérationnels ; – le ou les cadres opérationnels, les dispositifs particuliers à mettre en place et le périmètre opérationnel ; – la définition des missions du ou des opérateurs et des besoins complémentaires en accompagnement du projet en phase opérationnelle ; – les moyens humains et financiers nécessaires ; – l’identification des acteurs et partenaires à mobiliser ; – les indicateurs de suivi et d’évaluation en continu. <p>Un volet de l’étude devra aborder modalités de suivi/animation de la convention OPAH-RU.</p> <p>En premier lieu, l’étude devra dresser un diagnostic selon la méthode AFOM des OPAH menées sur le territoire et de comprendre plus finement les raisons de la vacance et de l’insalubrité. L’étude s’attachera à donner des pistes pour lutter contre la précarité énergétique et compte tenu du vieillissement de la population, des solutions pour l’adaptation des logements à la perte d’autonomie pour le maintien à domicile des personnes âgées au regard des particularités du bâti ancien de centre-bourg (absence d’accessibilité en étage) et en lien avec locaux vacants en RDC.</p>	

<p>Un lot spécifique concernera une étude patrimoniale et architecturale en lien avec la fiche action 1-2.</p> <p>A noter, la complexité du territoire de PDB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Côté Isère une compétence pleine des VDD avec un PLH • Côté Savoie pas de PLH et une compétence portée par le SMAPS avec une OPAH en cours <p>Une cartographie plus précise des initiatives en cours et de leur objectif (OPAH SMAPS/PIG 38) permettrait probablement d'y voir plus clair.</p> <p>Une étude pré-opérationnel OPAH Copropriétés dégradées pourrait compléter cette étude opérationnelle.</p>	<p>Partenaires</p> <p>ANAH – DPT 38 - BDT ABF</p> <p>Prochaine étape : analyse des besoins en vue de rédiger le CCTP SMAPS</p>
<p>Dépenses prévisionnel/définitif</p>	<p>Prestation d'un bureau d'étude évaluée à 70 000€</p>
<p>Plan de financement prévisionnel / définitif</p>	<p>50% ANAH DPT 38 BDT CCVG + PDB38 + PDB73</p>
<p>Calendrier</p>	<p>Rédaction du CCTP : avril/mai 2023 Lancement de la consultation : juin 2023 Début de l'étude : juin 2023 Finalisation de l'étude : janvier 2024</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>A compléter</p>
<p>Annexes</p>	

5-18		MOBILISATION DES OUTILS ORT	
Orientation stratégique	Axe 5 – Créer une dynamique collective		
Niveau de maturité	3		
Niveau de priorité	4		
Maître d'ouvrage	CCVG		
L'objectif de cette fiche action est de donner une valeur ORT à la convention cadre PVD de PDB. Pour cela, trois axes de travail seront menés :			
1- Elaboration d'une convention chapeau ORT de la CCVDD			
<p>Un groupe de travail au sein des VDD a été constitué pour rédiger une convention chapeau qui présente le projet de territoire et pour faire croiser les enjeux des VVD avec ceux de PDB en tant que centralité sur le territoire.</p>			
2- Sous-périmètre d'intervention ORT en matière d'habitat et de commerces			
<p>Dans le cadre du plan guide, un périmètre d'intervention global de renouvellement urbain PVD a été arrêté. A l'appui de l'étude de gisement foncier en cours, il s'agira d'identifier les secteurs d'intervention prioritaires qui pourront mobiliser les outils ORT en matière d'habitat. De même qu'un périmètre stratégique de sauvegarde du commerce de proximité et de l'artisanat sera délimité. Le plan façade viendra croiser ces deux périmètres pour une articulation cohérente entre les différents volets d'intervention.</p>			
3- Usages des outils de l'ORT			
<p>Les outils suivants seront étudiés afin de coller à la réalité du territoire et des enjeux de PVD à PDB</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suspension des projets commerciaux en dehors des secteurs d'intervention (en dehors du périmètre ORT) : Faire valider un argumentaire par les élus impliquant une suspension des projets de développement commercial des zones de la Baronnie et de Clermont. ➤ Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale dans les secteurs d'intervention de l'ORT afin de faciliter l'implantation commerciale dans le centre-ville ; ➤ Prévenir la fermeture des services publics : La création d'une ORT rend obligatoire l'information de la commune en cas de prévision de fermeture de service (type Poste). Cela faculté doit permettre d'anticiper les fermetures et de travailler à des solutions collectives. ➤ Expérimentation du permis d'innover : Cela permettrait de tenir compte des circonstances urbanistiques de l'hyper centre. Attention, a priori, cette faculté n'est possible que jusqu'au 23 novembre 2025. ➤ Dispositif Denormandie : Faciliter l'initiative privée par l'incitation fiscale. Plus aides de l'ANAH aux travaux des propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants. ➤ Utilisation de dispositifs coercitifs pour lutter contre l'habitat indigne ou dégradé (utilisation des pouvoirs de police du Maire) dont l'accélération de la procédure liée à l'abandon manifeste du bien ➤ Droit de préemption urbain renforcé : L'instauration de cet outil permettrait d'avoir une vision claire sur les prix de l'immobilier en centre-bourg et de définir plus aisément une politique d'acquisition foncière. 			

- AGATE a été sollicité pour accompagner les communes avec la méthodologie suivante :
- Brainstorming interne AGATE sur organisation de l'animation et apport de proposition d'animation
 - Réunion préparatoire Cheffe de projet PVD/AGATE
 - Réalisation des supports pour la concertation avec les élus
 - Animation d'une réunion de concertation
 - Rédaction de la justification de l'ORT prévoyant des allers-retours

Partenaires	AGATE
Dépenses prévisionnel/définitif	Enveloppe budgétaire estimée à 3 500€
Plan de financement prévisionnel / définitif	CC Vals du Dauphiné : 25% CC Val Guiers : 25% Commune PDB 73 : 25% Commune PDB 38 : 25%
Calendrier	Lancement de l'accompagnement : avril 2023 Restitution finale : mi-juin 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	...
Annexes	

ETUDE D'AMENAGEMENT URBAIN BORDS DU GUIERS	
5-19	
Orientation stratégique	Axe 5 – Créer une dynamique collective
Niveau de maturité	3
Niveau de priorité	4
Maître d'ouvrage	PDB38
<ul style="list-style-type: none"> Esprit du projet 	<p><i>Le Guiers comme facteur de recomposition urbaine en créant un lieu d'animation de chaque côté du Guiers et en retissant du lien entre l'environnement urbain et l'environnement naturel</i></p> <ol style="list-style-type: none"> Faciliter les communications entre les deux rives du Guiers pour favoriser le maillage viaire et créer des ouvertures sur la rivière avec 3 nouveaux franchissements du Guiers Requalifier les espaces publics en favorisant les mobilités douces, répondant à l'adaptation aux changements climatiques par la réintroduction de la nature en ville et valorisant le patrimoine naturel et architectural <p>L'objectif est de réaliser 3 ouvrages d'art (1 pont urbain + 1 passerelle piétonne +1 passerelle modes doux) et la requalification des espaces publics des bords du Guiers (voir fiche action 1-4 et 3-10)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les étapes du projet <ol style="list-style-type: none"> Etude mobilités (fiche action 5-16) comprenant élaboration maillage cheminements doux et viaire + sens de circulation : cette étude vient confirmer la pertinence des 3 franchissements du Guiers et leur insertion dans l'organisation de la circulation en centre-bourg Etude d'aménagement urbain sur ce secteur avec une orientation forte de renaturation et démarche participative comprenant étude d'opportunité + étude de faisabilité + programme d'opération Mise en œuvre dans le cadre de l'aménagement urbain avec un phasage sur 5 ans <p>Une AMO sera recrutée pour rédiger le cahier des charges de cette étude dont le prestataire aura pour rôle de coordonner le projet d'aménagement avant la mise en œuvre et l'avant projet.</p>
Partenaires	DDT38 +73

Dépenses prévisionnel/définitif	Enveloppe budgétaire à estimer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds vert sur l'ingénierie et la renaturation des espaces publics
Calendrier	Lancement de l'accompagnement : avril 2023 Restitution finale : mi-juin 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	...
Annexes	

Annexe 6 – Logos des parties



